

REUNION du COMITE SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS
DE L'OISE (SMTCO)

DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 17 MARS 2016

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 21 MARS 2016



Numéros des délibérations

- approbation procès-verbal de la séance précédente du 18 novembre 2015

approuvé

- renouvellement partiel du Comité syndical – Election d'un Vice-Président

CS SMTCO 03/17 - 1

- composition des différentes commissions

CS SMTCO 03/17 - 2

- budget primitif 2016

CS SMTCO 03/17 - 3

- avenant n°6 - contrat de partenariat public-privé - SISMO

CS SMTCO 03/17 - 4

- attribution de subventions 2016

CS SMTCO 03/17 - 5

- durée d'amortissement des subventions d'équipement versées

CS SMTCO 03/17 - 6

- compte rendu des actes du Président en matière de marchés adaptés

CS SMTCO 03/17 - 7

- affaires de personnels

CS SMTCO 03/17 - 8

- convention partenariale ARC/SMTCO (*animation/conseil en mobilité auprès des actifs*)

CS SMTCO 03/17 - 9

- ajout sur la liste des associations exonérées du versement transport additionnel

CS SMTCO 03/17 - 10

- convention de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion de l'Oise

CS SMTCO 03/17 - 11

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 13 mars 2016,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGEO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELLIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGEO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-3 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 05/19- 1 relatif au :

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU COMITE SYNDICAL - ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

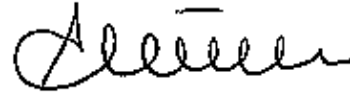
APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et après appel à candidatures,

ADOPTE à l'unanimité, Mme Claire MARAIS-BEUIL s'abstenant, les conclusions suivantes :

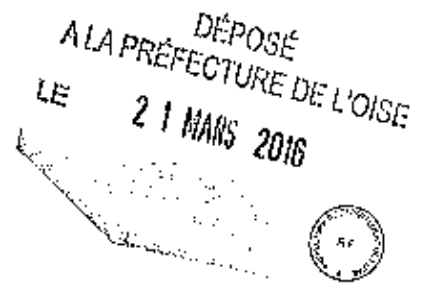
- **PROCEDE** au renouvellement partiel du comité syndical résultant des nouvelles désignations des représentants après les élections régionales de décembre 2015 ; le comité syndical est désormais composé comme suit :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants respectifs</i>
<u>Conseil départemental de l'Oise</u>	
Alain LETELLIER	Gérard DECORDE
Martine BORGEO	Jean DESESSART
Gilles SELIER	Charles LOCQUET
Gérard AUGER	Ilham ALET
<u>Conseil régional de NPDCP</u>	
Michel FOUBERT	Frédérique LEBLANC
Manoëlle MARTIN	Jean CAUWEL
Daniel LECA	Samira HERIZI
Claire MARAIS-BEUIL	Florence ITALIANI
<u>Communauté d'agglomération du Beauvaisis</u>	
Caroline CAYEUX	Franck PIA
Jacques DORIDAM	Jean-Luc BOURGEOIS
Robert CHRISTIAENS	Christian SADOWSKI
<u>Agglomération de la région de Compiègne</u>	
Philippe MARINI	Jean-Claude GRANIER
Laurent PORTEBOIS	Jean-Noël GUESNIER
Nicolas LEDAY	Robert HARDIVILLIER
<u>Communauté de l'agglomération Creilloise</u>	
Gérard WEYN	Rehman QURESHI
Atcha OYONO	Jallal CHOUAQUI
Rémy RUFFAULT	Evelyne BLANQUET
<u>Communauté de Communes des Sablons</u>	
Denis VANHOUTTE	Gérard LIPPENS
<u>Syndicat intercommunal des transports collectifs de l'Agglomération Clermontoise</u>	
Jean-Claude PELLERIN	Pascal DIZENGREMEL
<u>Commune de Senlis</u>	
Daniel GUEDRAS	Philippe GUALDO
<u>Commune de Noyon</u>	
Xavier ROBICHE	Patrick DURVICQ
<u>Commune de Crépy-en-Valois</u>	
Bruno FORTIER	Michel SPEMENT
<u>Commune de Pont-Sainte-Maxence</u>	
Arnaud DUMONTIER	Michel ROBY
<u>Commune de Chantilly</u>	
Stéphane DESEINE	Michel TRIAIL
<u>Communauté de Communes Pierre Sud Oise</u>	
Frédéric TANGUY	Jean-Michel DARSONVILLE
<u>Commune de Liancourt</u>	
Michel DESSAUX	Anne THELOT

- **PROCEDE** à l'élection d'un Vice-Président au titre du Conseil Régional Nord Pas de Calais Picardie,
 - **CONSIDERANT** qu'une seule candidature établie de façon consensuelle et unanime est enregistrée,
 - **DESIGNE** à l'unanimité, en son sein, Madame Manoëlle MARTIN en qualité de 1ère Vice-Présidente.
-



Alain LETELLIER
Président du Syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGOO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 17/03- 2 relatif au :

RENOUVELLEMENT DES DIFFERENTES COMMISSIONS : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SYNDICAT MIXTE ET JURY DE CONCOURS PREVUS PAR LE CODE DES MARCHES PUBLICS - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - COMMISSION DE L'ART. 1414-6 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et après appel à candidatures,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



ADOPTÉ à l'unanimité, Mme Claire MARAIS-BEUIL s'abstenant pour le point 1, les conclusions suivantes :

DESIGNE à l'unanimité, en son sein, les membres suivants pour composer les différentes commissions :

I - commission d'appel d'offres et du jury de concours du syndicat mixte (art 22-1-5 et 24 du code des marchés publics) ; commission de délégation de service public (art L.1411-5 du CGCT) et commission de l'article L.1414-6 du CGCT (contrat de partenariat):

Membres titulaires

- Michel FOUBERT
- Jacques DORIDAM
- Stéphane DESEINE
- Gilles SELLIER
- Michel DESSAUX

Membres suppléants

- Jean CAUWEL
- Jean-Noël GUESNIER
- Gérard WEYN
- Jean Luc BOURGEOIS
- Martine BORGEO

II - commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (art L. 1413-1 du CGCT) :

Représentants des élus locaux :

Membres titulaires

Membres suppléants

Conseil départemental de l'Oise

Gilles SELLIER
Gérard AUGER

Charles LOCQUET
Jean DESESSART

Conseil régional NPDCP

Manoëlle MARTIN
Daniel LECA

Claire MARAIS - BEUIL
Jean CAUWEL

Agglomérations et Communauté de Communes de + 60 000 habitants

Jacques DORIDAM
Nicolas LEDAY
Laurent PORTEBOIS
Gérard WEYN

Christian SADOWSKI
Philippe MARINI
Jean-Luc BOURGEOIS
Rémy RUFFAULT

Communes et Communauté de Communes de - 60 000 habitants

Denis VANHOUTTE
Stéphane DESEINE

Arnaud DUMONTIER
Michel DESSAUX

Représentants des associations locales :


- ALEP 60 - Association de lutte pour l'Environnement en Picardie
- CLCV (Association Consommation, Logement, Cadre de Vie)
- FNAUT - Fédération nationale des associations d'utilisateurs des transports
- CHA - Coordination Handicap Autonomie
- APF - Association des paralysés de France
- LUTECE - Les usagers des transports de l'Etoile de Creil et environ

- Le Fil d'ARIANE
 - UDAF (union départementale des associations familiales)
 - MEEF Pays de Valois- Senlis-Chantilly (Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation)
 - CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées)
-



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
ALA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGEO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELLIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés :M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGEO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 03/17– 3 relatif au :

BUDGET PRIMITIF 2016

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 21 MARS 2016

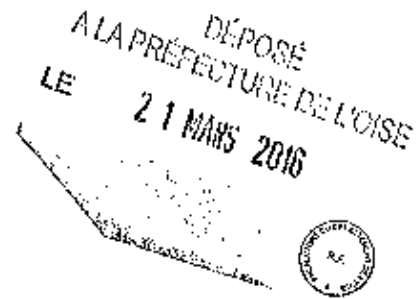


ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016 voté par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, tel que présenté dans le document budgétaire ci-après :



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Autre : SYN.MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE

Numéro SIRET : 20000603900016

POSTE COMPTABLE :

M. 52



Budget primitif

voté par nature

BUDGET : SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE

ANNEE 2016

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	16

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	18
A1.1 - Equipements - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	20
A1.2 - Equipements - Dépenses RMI / RSA	21
A1.3 - Equipements - Dépenses individualisées en programme d'équipement	22
A1.4 - Equipements - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	23
A1.5 - Equipements - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	24
A2 - Equipements non départementaux	25
A3 - Dépenses financières	26
A4.1 - Financement des équipements	27
A4.2 - Recettes RMI / RSA	28
A4.3 - Recettes financières	29
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	30
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	31
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	35
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/01 - Opérations non ventilées	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	40
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	47
B2 - Méthodes utilisées	49
B3 - Etat des provisions	50
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	51
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	52

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPF	53
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	54
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Etat du personnel	55
D1.2 - Liste des grades ou emplois à inscrire	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	58

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (4)	0
Longueur de la voirie départementale (en km)	0	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	0

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des Informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	
2	Produit des impositions directes/population	0	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	
5	Encours de dette/population (3)	0	
6	DGF/population	0	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	8,22 %	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	78,77 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	23,58 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	50,57 %	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concouré.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) avec les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			Résultat ou solde (A) (3)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1
Investissement	0,00	0,00	(1)	A2
Fonctionnement	0,00	0,00	(2)	A3

- (1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			Solde (B)
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap. /art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 016, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
010	Revenu minimum d'insertion		0,00
018	Revenu de solidarité active		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (2)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)		0,00
21	Immobilisations corporelles (2)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)		0,00
23	Immobilisations en cours (2)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (2)		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Impositions directes		0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)		0,00
013	Atténuations de charges (3)		0,00
015	Revenu minimum d'insertion		0,00
016	Affectation personnalisée d'autonomie		0,00
017	Revenu de solidarité active		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels (3)		0,00

(1) Selon le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1066) (1)	4 682 200,00	4 682 200,00

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

Total de la section d'investissement (3)	4 682 200,00	4 682 200,00
--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	11 800 000,00	11 800 000,00

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

Total de la section de fonctionnement (4)	11 800 000,00	11 800 000,00
---	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (5)	16 482 200,00	16 482 200,00
-------------------------------	---------------	---------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	4 682 200,00	0,00	4 682 200,00	277 200,00	4 405 000,00	4 682 200,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 395 000,00	4 405 000,00	11 800 000,00	11 800 000,00	0,00	11 800 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	12 077 200,00	4 405 000,00	16 482 200,00	12 077 200,00	4 405 000,00	16 482 200,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et au recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312-9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	6 400 000,00	0,00	2 770 000,00	2 770 000,00	2 770 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (8)	66 000,00	0,00	12 200,00	12 200,00	12 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 466 000,00	0,00	2 782 200,00	2 782 200,00	2 782 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
16	Cpte de liaison : affectation (B.A.régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 902 600,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 368 600,00	0,00	4 682 200,00	4 682 200,00	4 682 200,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	8 368 600,00	0,00	4 682 200,00	4 682 200,00	4 682 200,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 682 200,00
---	---------------------

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 010 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réels réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 016.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (8) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	170 000,00	0,00	277 200,00	277 200,00	277 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf. (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		170 000,00	0,00	277 200,00	277 200,00	277 200,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		170 000,00	0,00	277 200,00	277 200,00	277 200,00

021	Virement de la section de fonctionnement (2)	5 638 600,00		1 775 000,00	1 775 000,00	1 775 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 360 000,00		2 630 000,00	2 630 000,00	2 630 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 198 600,00		4 405 000,00	4 405 000,00	4 405 000,00

TOTAL	8 368 600,00	0,00	4 682 200,00	4 682 200,00	4 682 200,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 682 200,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	4 405 000,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retranche, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Soit le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 010.

(8) Sauf 165, 168 et 16449.

(9) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 834 000,00	0,00	2 452 000,00	2 452 000,00	2 452 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	460 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
016	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Autres charges de gestion courante (sauf 6588) (3)	10 863 000,00	0,00	4 063 000,00	4 063 000,00	4 063 000,00
6589	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 357 000,00	0,00	7 055 000,00	7 055 000,00	7 055 000,00
66	Charges financières	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00	340 000,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 400,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 701 400,00	0,00	7 395 000,00	7 395 000,00	7 395 000,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	5 838 000,00		1 775 000,00	1 775 000,00	1 775 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 360 000,00		2 630 000,00	2 630 000,00	2 630 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 198 000,00		4 405 000,00	4 405 000,00	4 405 000,00
TOTAL		22 900 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00	11 800 000,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						11 800 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 018, 016 et 017.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du présent sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Affectation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	12 400 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00	11 800 000,00
731	Impôts directs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
76	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		12 400 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00	11 800 000,00
78	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	10 500 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 900 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00	11 800 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	22 900 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00	11 800 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 800 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 405 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	2 770 000,00	0,00	2 770 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	12 200,00	0,00	12 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
46	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	4 682 200,00	0,00	4 682 200,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**4 682 200,00****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	2 452 000,00		2 452 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	480 000,00		480 000,00
014	Atténuations de produits	80 000,00		80 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	4 063 000,00	0,00	4 063 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élevage	0,00		0,00
66	Charges financières	340 000,00	0,00	340 000,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	2 630 000,00	2 630 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 775 000,00	1 775 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	7 395 000,00	4 405 000,00	11 800 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**11 800 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en II-A5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public de% de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	277 200,00	0,00	277 200,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règles)	(4) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reprises en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	2 630 000,00	2 630 000,00
46	Opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 775 000,00	1 775 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement –Total		277 200,00	4 405 000,00	4 682 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 682 200,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00	0,00	0,00
016	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
60	Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	11 800 000,00	0,00	11 800 000,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	200 000,00	0,00	200 000,00
76	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
78	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		11 800 000,00	0,00	11 800 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 800 000,00
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre sans-budgétaire.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
- (3) Sauf le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 018 et 017.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		A

DEPENSES

Nature	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II	II			III = I + II
TOTAL	8 368 600,00	0,00	4 682 200,00	4 682 200,00	1 900 000,00	2 782 200,00	4 682 200,00
Dépenses des équipements - (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	66 000,00	0,00	12 200,00	12 200,00	0,00	12 200,00	12 200,00
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	66 000,00	0,00	12 200,00	12 200,00	0,00	12 200,00	12 200,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III-A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	6 400 000,00	0,00	2 770 000,00	2 770 000,00	0,00	2 770 000,00	2 770 000,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	1 902 600,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00		1 900 000,00	1 900 000,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (3)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 682 200,00
---	---------------------

(1) Voir état HS pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat contractuel des exercices précédents qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III
A

RECETTES

Nature	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	3 368 600,00	0,00	4 682 200,00	4 682 200,00	4 682 200,00
Recettes d'équipements III-A4.1 non départementaux (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 10682)	170 000,00	0,00	277 200,00	277 200,00	277 200,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	2 360 000,00		2 630 000,00	2 630 000,00	2 630 000,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)					
021 Virement de la section de fonctionnement	5 839 600,00		1 775 000,00	1 775 000,00	1 775 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (3)

0,00

Affectation au compte 1068 (4)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

4 682 200,00

(1) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouvelles crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat comptabilisé de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un rapport et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements - Dépenses non Individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Voie de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		66 000,00	0,00	12 200,00	12 200,00	0,00	12 200,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	66 000,00	0,00	12 200,00	12 200,00	0,00	12 200,00
21838	Autre matériel informatique	33 000,00	0,00	6 100,00	6 100,00		
21848	Autres matériels de bureau et meublés	33 000,00	0,00	6 100,00	6 100,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements - RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
01B	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
EQUIPEMENTS	SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT
	A 1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
							Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (2)	6 400 000,00	0,00	2 770 000,00	2 770 000,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	2 200 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	1 000 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00
204141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	1 200 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
204142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	2 000 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES TOTALES	1 902 600,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunte et dettes assimilées	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	1 800 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	2 600,00	0,00	0,00	0,00
281	Titres de participation	2 600,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RMI / RSA - RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

RECETTES RSA

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	170 000,00	0,00	277 200,00	277 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	170 000,00	0,00	277 200,00	277 200,00
10222	FCTVA	170 000,00	0,00	277 200,00	277 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (4)	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Ensemble des réalisations courues à la date de vote.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	2 360 000,00	2 630 000,00	2 630 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	275 500,00	464 000,00	464 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtimnts, installations	82 000,00	82 000,00	82 000,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	460 800,00	530 000,00	530 000,00
2804142	Subv. Cne : Bâtimnts, installations	127 600,00	136 000,00	136 000,00
2817648	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 422 100,00	1 426 000,00	1 426 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	2 000,00	2 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) OI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)	22 900 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00
011	Charges à caractère général (4)	2 834 000,00	0,00	2 452 000,00	2 452 000,00	0,00	2 452 000,00	2 452 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	460 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00		460 000,00	460 000,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	10 963 000,00	0,00	4 063 000,00	4 063 000,00	0,00	4 063 000,00	4 063 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00		340 000,00	340 000,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 400,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	5 838 600,00		1 775 000,00	1 775 000,00		1 775 000,00	1 775 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	2 360 000,00		2 630 000,00	2 630 000,00		2 630 000,00	2 630 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (3)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

11 800 000,00

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES – GESTION DES SERVICES

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (3)	2 834 000,00	0,00	2 452 000,00	2 452 000,00
60611	Eau et assainissement	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	600,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	600,00	0,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6066	Autres matières et fournitures	3 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 160 000,00	0,00	2 160 000,00	2 160 000,00
6132	Locations immobilières	67 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
616	Primes d'assurances	20 000,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
617	Etudes et recherches	270 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	0,00	2 600,00	2 600,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6186	Autres frais divers	6 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6226	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	110 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	4 300,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6282	Frais de gardiennage	200,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	120 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
63513	Autres impôts locaux	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (2) (3)	460 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00
6218	Autre personnel extérieur	336 000,00	0,00	335 000,00	335 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00	600,00	600,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 600,00	0,00	1 500,00	1 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
64113	NBI	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
64116	Autres indemnités titulaires	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6463	Cotisations aux caisses de retraites	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6465	Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6466	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
7398	Autres reversements	100 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

SYN.MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - BP - 2016

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 983 000,00	0,00	4 063 000,00	4 063 000,00
6531	Indemnités	63 000,00	0,00	63 000,00	63 000,00
6532	Frais de mission et de déplacement	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6533	Contributions de retraite	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6535	Formation	500,00	0,00	500,00	500,00
6566	Autres participations	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65732	Subv. fonct. Régions	2 000 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
65733	Subv. fonct. Départements	4 450 000,00	0,00	2 500 000,00	2 600 000,00
65734	Subv. fonct. Communes et Intercom	4 450 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016+ 017 + 65 + 6586)		14 357 000,00	0,00	7 055 000,00	7 055 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES**– CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES –
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
6616	Intérêts des autres dettes	340 000,00	0,00	340 000,00	340 000,00
67	Charges exceptionnelles (C) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (3)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	4 400,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		14 761 400,00	0,00	7 395 000,00	7 395 000,00

023	Virement à la section d'investissement	5 638 600,00		1 776 000,00	1 775 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	2 360 000,00		2 630 000,00	2 630 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	2 360 000,00		2 630 000,00	2 630 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 198 600,00		4 405 000,00	4 405 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 960 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00
---	--	----------------------	-------------	----------------------	----------------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				0,00
--	--	--	--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				11 800 000,00
--	--	--	--	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	12 400 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00
7398	Autres	12 400 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (2)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
74938	Autres attribution péréq. et compens.	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)		12 400 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (3)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(3) Destinée à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES

**– PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS –
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (3)	10 600 000,00		0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionn courant	10 600 000,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		22 900 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00		0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 900 000,00	0,00	11 800 000,00	11 800 000,00
---	--	----------------------	-------------	----------------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE				0,00
-------------------------------	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				11 800 000,00
--	--	--	--	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Hcs recettes imputées aux chapitres 016, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ANNEXES

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

B1.1

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Matrice (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5195 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTS890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6815, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6811 et sauf pour les tirages de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6818.

IV - ANNEXES

IV
B1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de modification	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux libellé		Devise	Participation des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/M	Cats- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actualisé					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conventions particulières (Total)					17 185 560,00									
1671 Avances consenties du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour AETP et PPP (Total)					17 185 560,00									
1675 Dettes envers les entreprises (Total)		09/03/2019			17 185 560,00				0,000	0,000				
1676 Dettes envers les entreprises (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

SYN.MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odes des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé CIN	Cris- tique d'esti- mation (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
1661 Autres emprunts (total)					0,00									
1662 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1667 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					17 135 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat. A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer le pério-
disme des remboursements : P pour amortissement progressif, F pour arif, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A=1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire FOCIS1045077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture eventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICMIE de l'exercice
					Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote de budget do budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (P)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	0,00		11 356 870,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consenties au Trésor (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MIEP et ZPP (total)	0,00		11 356 870,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1679 Dettes envers locataires-occupants (total)	0,00		11 356 870,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SYN.MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couvertures éventuelles (11)	Capital restant en 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'emprunt			ICINE de l'emprunt
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts payés (le cas échéant) (16)	
		0,00		11 356 878,00					1 548 842,00	0,00	0,00	0,00
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut être précis sur le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, à compléter le tableau et préciser les opérations de couverture.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCE910150770 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couvertures : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et compris dans l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et compris dans l'article 65112 « Intérêts décaissés ».

(16) Indiquer les intérêts éventuellement dus au titre du contrat d'échange éventuel et compris dans l'article 65112 « Intérêts décaissés ».

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Débit des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux réel annuel après effets de couverture (8)	Intérêts à payer sur courants d'intérêts (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon la section le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrières simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 coupé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la désignation de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couvertures passives d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture passive d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent selon la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indices zone euro / 2 : indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : écart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou la cas échéant, à la provision de date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV
B1.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation français ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	0 0,0 0,00	0 0,0 0,00	0 0,0 0,00	0 0,0 0,00	0 0,0 0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	
(F) Autres types de structures	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retracer le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV
B1.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert					Instrument de couverture							
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant au 31/12/11	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (charge ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions évincées	Primes payées pour l'achat d'option	Primes évincées Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexes (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, swap, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'attribut (8)	
	Références de l'emprunt couvert	Taux payé index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges et/ou Produits (7) (8)	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCEB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers affectés aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES

IV

B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3921-1 du CGCT) :	
	€	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Mobilier	10
L	Matériel informatique	3
L	Autres immobilisations du SISMO	12
L	Subvention d'équipement versées : Biens mobiliers, matériels, études	5
L	Subvention d'équipement versées : Biens immobiliers, installations	30
L	Subvention d'équipement versées : Projet d'infrastructure d'intérêt national	40

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DES PROVISIONS		B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (*) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Provisions pour litiges	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Contentieux VTA contre employeurs - Provision pour litige	0,00	01/01/2013	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00

(*) Provision nouvelle ou abaissement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1676	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Inscrire le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 882 200,00	III 4 882 200,00
Ressources propres externes de l'année (a)		277 200,00	277 200,00
10222	FCTVA	277 200,00	277 200,00
10224	Versements pour dépassement P.L.D	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		4 405 000,00	4 405 000,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	454 000,00	454 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	82 000,00	82 000,00
2804141	Subv. Cre : Bien mobilier, matériel	530 000,00	530 000,00
2804142	Subv. Cre : Bâtiments, installations	136 000,00	136 000,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 426 000,00	1 426 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00	2 000,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 776 000,00	1 776 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 882 200,00	0,00	0,00	0,00	4 882 200,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 4 882 200,00
Solde	V = IV - II (5) 4 882 200,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV
C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
PPP S1S1MO	2010	SITE OISE	Contrat initial	95 250 724,00	3 476 582,00	144	23/03/2002	9 706 979,00	9 706 979,00
PPP S1S1MO	2011	SITE OISE	Avenant 1	4 100 796,00	381 303,00	132	23/03/2022	8 06 134,00	8 06 134,00
PPP S1S1MO	2012	SITE OISE	Avenant 2	1 002 581,00	925 917,00	120	23/03/2022	387 540,00	387 540,00
PPP S1S1MO	2013	SITE OISE	Avenant 3	1 224 962,00	157 333,00	108	23/03/2022	296 360,00	296 360,00
PPP S1S1MO	2014	SITE OISE	Avenant 4	514 339,00	71 254,00	96	23/03/2022	104 271,00	104 271,00
PPP S1S1MO	2015	SITE OISE	Avenant 5	56 996,00	19 219,00	84	23/03/2022	55 586,00	55 586,00

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précedente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME		C7

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	17 352 484,00	0,00	17 352 484,00	5 967 707,00	1 349 041,00	1 530 178,00	7 678 552,00
01 PPP SISMO	17 352 484,00	0,00	17 352 484,00	5 967 707,00	1 349 041,00	1 530 178,00	7 678 552,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

D1.1

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	0,00	7,00	4,80	0,00	4,80
Administrateur hors classe		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif 1e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif principal 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Ingénieur		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
technicien principal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	0,00	10,00	6,80	1,00	7,80

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB0501020C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

SYN.MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - SYND. MIXTE TRANSPORTS COLLECTIFS OISE - BP - 2016

(4) Equivalant temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quantité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quantité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quantité de travail = 100 %) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quantité de travail = 80 %) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quantité de travail = 80 %) présente le moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, renouvelant à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, * emplois spécifiques * neigs par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES : Pour : 21

Contre : /

Abstentions : /

Date de convocation : 3 mars 2016

Présenté par le Président du Syndicat Mixte,

A Beauvais, le 17 mars 2016

Le Président du Syndicat Mixte,




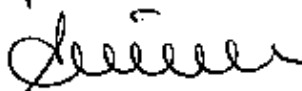


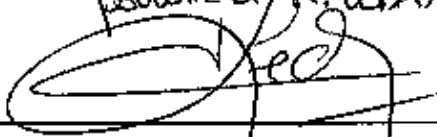

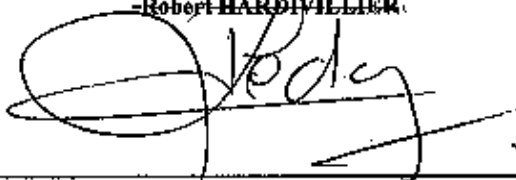



Alain LETELLIER

Délibéré par le Comité syndical réunie en séance


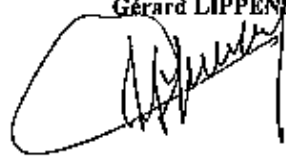
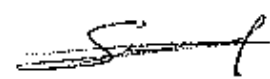

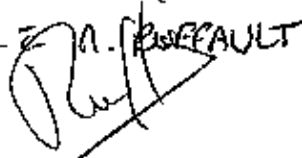




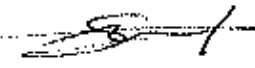
A Beauvais, le 17 mars 2016

Les membres du Comité syndical.

Titulaire Suppléant	Michel FOUBERT Frédérique LEBLANC	Manoëlle MARTIN Jean CALVEL 
Titulaire Suppléant	Daniel LECA Samira HERIZI 	Claire MARAIS-BEUIL Florence ITALIANI 
Titulaire Suppléant	Martine BORGEO Jean DESESSART pourvu à N. LEBAUER 	Gilles SELLIER Charles LOCQUET pourvu à N. BOBOM. 
Titulaire Suppléant	Gérard AUGER Ilham ALET	Caroline CAYEUX Franck PIA
Titulaire Suppléant	Jacques DORIDAM Jean-Luc BOURGEOIS 	Robert CHRISTIAENS Christian SADOWSKI
Titulaire Suppléant	Philippe MARINI Jean-Claude GRANIER pourvu à N. LEDAY 	Laurent PORTEBOIS Jean-Noël GUESNIER pourvu à N. SPERENT 
Titulaire Suppléant	Nicolas LEDAY Robert HARDIVILLIER 	Gérard WEYN Rehman QURESHI 

...

Les membres du Comité syndical (suite).

Titulaire Suppléant	Aïcha OYONO Jallal CHOUAOU	Rémy RUFFAULT Evelyne BLANQUET 
Titulaire Suppléant	Denis VANHOUTTE Gérard LIPPENS 	Jean-Claude PELLERIN Pascale DIZENGREME pour à N. DESSAUX 
Titulaire Suppléant	Daniel GUEDRAS Philippe GUALDO 	Xavier ROBICHE Patrick DURVICO pour à N. RUFFAULT 
Titulaire Suppléant	Bruno FORTIER Michel SPEMENT 	Arnaud DUMONTIER Michel ROBY pour à N. DESEINE 
Titulaire Suppléant	Stéphane DESEINE Michel TRIAIL 	Frédéric TANGUY Jean-Michel DARSONVILLE 
Titulaire Suppléant	Michel DESSAUX Anne THELOT 	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/03/2016

Et de la publication le RAA AEP 216

A Beauvais, le 22/03/2016

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



Alain LETELLIER

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL



Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manonelle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGOO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELLIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés :M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 17/03– 4 relatif au :

AVENANT N°6 AU CONTRAT DE PARTENARIAT SISMO (Système intégré de services à la mobilité dans l'Oise)

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :


- **PREND ACTE** de l'avis favorable de la commission composée conformément aux dispositions de l'art. L.1414-6 du CGCT.

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant N°6 au contrat de partenariat SISMO, ci-annexé, pour un montant de loyer supplémentaire en cumulé de **256 076 € HT** sur la durée du contrat, soit une hausse de **0,86 %**.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise



AVENANT N° 6

AU

CONTRAT DE PARTENARIAT

**POUR LA CONCEPTION, LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LE
FINANCEMENT D'UN SYSTEME INTEGRE DE SERVICES A LA
MOBILITE EN MATIERE DE TRANSPORTS COLLECTIFS DANS LE
DEPARTEMENT DE L'OISE (SISMO)**

Entre d'une part :

Le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise, représenté par son Président,
Monsieur Alain LETELLIER dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical
du SMTCO en date du 17 mars 2016 autorisant la signature du présent avenant,
sis 1 rue Cambry-60024 BEAUVAIS cedex,

ci-après dénommé le « **SMTCO** »

Et d'autre part :

La Société SITE.OISE (substituée de droit au Groupement CITYWAY/ VIX), sise 19 rue
Pierre Jacoby- 60000 BEAUVAIS- immatriculée au registre du commerce et des sociétés n°
RCS BEAUVAIS 523 243 996, représentée par Monsieur Laurent BRIANT, Président de la
Société SITE.OISE.

ci-après dénommée le « **Titulaire** »

En préambule, il est d'abord exposé ce qui suit :

Un contrat de partenariat a été signé le 9 mars 2010 entre les parties susvisées ayant pour objet LA CONCEPTION, LA REALISATION, L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT D'UN SYSTEME INTEGRE DE SERVICES A LA MOBILITE EN MATIERE DE TRANSPORTS COLLECTIFS DANS LE DEPARTEMENT DE L'OISE (SISMO).

Considérant qu'en application de son article 1- Objet du contrat- « le système dénommé SISMO concerne l'ensemble des adhérents du SMTCO et les Collectivités ayant délégation, et a vocation à intégrer des partenaires supplémentaires pour offrir une information multimodale et une vision globale de la mobilité ; Plus généralement, le SISMO a vocation à accompagner toutes fonctions de mobilité présentes et à venir. »

Considérant que le choix de la procédure de contrat de partenariat avait été retenu notamment en raison de la complexité du projet et de la prise en compte des évolutions prévisibles,

- Considérant l'évolution législative (loi MACRON du 6.08.2015 - ouverture des données transport – OPEN DATA), intervenue depuis la date de signature du contrat,
- Considérant un besoin supplémentaire en terme de volumétrie des équipements, depuis la date de la signature du contrat,

- Considérant les besoins supplémentaires en termes de fonctionnalités, depuis la date de la signature du contrat,

- Considérant les évolutions technologiques intervenues depuis la date de signature du contrat,

En application de l'article 29- Evolution du SISMO- du contrat de partenariat susvisé, et à la demande du SMTCO d'une part, et sur proposition d'évolutions technologiques de Site Oise, d'autre part, le présent avenant a pour objet de répondre à l'évolution des besoins du SMTCO et à l'évolution législative et technologique du Système Intégré de Services à la Mobilité (SISMO), objet du contrat de partenariat.

Le présent avenant a reçu l'avis favorable de la commission prévue à l'article L. 1414-6 du Code général des collectivités territoriales.

Ceci exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 –

L'Annexe 1 - Programme Fonctionnel des besoins- du contrat de partenariat susvisé, est modifiée ainsi qu'il suit :

Au Chapitre 1. Présentation des réseaux et services intégrés dans le SISMO :

Ajout du § 1.25 –évolution n° 6 des réseaux intégrés dans le SISMO (synthèse ci-dessous) :

Evolution volumétrique des besoins du SMTCO :

AOT	Description	Détail
ARC	▪ Equipement de 1 véhicule supplémentaire	Utilisation d'un véhicule supplémentaire sur le périurbain et l'urbain. ▪ 1 véhicule configuration urbain gratuit

Au Chapitre 5. Nouvelles attentes fonctionnelles et techniques :

Ajout du § 5.9 –Il s'agit de l'ajout de nouvelles fonctionnalités à caractère innovant :

AOT	Description	Détail
Multi-réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Innovation fonctionnelle : Développement d'une interface entre les SIM Oise Mobilité et ViaNavigo (STIF) 	<p>Le SMTCO souhaite élargir la recherche d'itinéraire proposée sur le site Oise Mobilité au territoire francilien en raison des flux importants vers l'Île de France.</p> <p>Cette évolution est une attente forte du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise et le SISMO (Système Intégré de Services à la Mobilité dans l'Oise) dont la finalité est de simplifier l'accès à l'information et développer l'usage des transports en commun, en tenant compte des besoins de déplacement intermodaux et inter-territoires des voyageurs vers l'Île de France. Cette évolution sera intégrée dans le programme de refonte du site Oise Mobilité dans un souci d'optimisation économique.</p>
Multi-réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Innovation fonctionnelle : Intégration d'une fonctionnalité de suivi temps réel des véhicules TC sur Oise Mobilité 	<p>Le SMTCO souhaite valoriser l'exploitation des données temps réel en offrant la possibilité aux usagers de suivre l'évolution de leurs véhicules de transport collectifs sur le fond cartographique du SIM Oise Mobilité. Cette évolution sera intégrée dans le programme de refonte du site Oise Mobilité dans un souci d'optimisation économique.</p>
Multi-réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Innovation fonctionnelle : Mise en œuvre d'une plateforme Open Data / Open Services sur Oise Mobilité 	<p>Dans le cadre de l'évolution législative (Art 4 Loi Macron du 06/08/2015 codifié à l'Art L1115-1 du code des transports), le SMTCO et SITE OISE sont tenus de mettre en ligne leurs « principales données » dans « un format ouvert et librement réutilisable ».</p> <ul style="list-style-type: none"> Un développement doit être engagé pour permettre l'ouverture des données transports alimentant le SISMO. Un protocole doit être proposé pour définir les modalités dont les dérogations au principe de gratuité (protocole à homologuer par les ministres chargés des transports et du numérique).
Multi-réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Innovation fonctionnelle : Evolution du site web Oise Mobilité et des Apps 	<p>L'évolution du site web comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement d'une interface Map-Centrique et Responsive Web Design (adaptation automatique à tous formats d'écrans : smartphone, tablette, etc...) Rubrique dédiée à la recherche des lignes scolaires « Mes infos temps réel » dans l'espace membre Nouvelle Infrastructure et tests de sécurité

Article 2 –

L'annexe 1bis – offre technique- du contrat de partenariat susvisé est complétée par une annexe supplémentaire dénommée « annexe 1bis –offre technique -avenant n°6 » ci-annexée.

Article 3 -

L'annexe 5 –Liste des biens de retour- du contrat de partenariat susvisé est complétée par une annexe supplémentaire dénommée « annexe 5 –Liste des biens de retour -avenant n°6» ci-annexée.

Article 4 -

L'annexe 15–Tableau de financement - du contrat de partenariat susvisé est complétée par une annexe supplémentaire dénommée « annexe 15 – Tableau de financement –avenant n°6 » ci-annexée.

Article 5-

L'annexe 16 –Compte de résultat prévisionnel - du contrat de partenariat susvisé est complétée par une annexe supplémentaire dénommée « annexe 16 - Compte de résultat prévisionnel - avenant n°6 » ci-annexée.

Article 6 -

L'annexe 17 –Tableau d'amortissement- du contrat de partenariat susvisé est complétée par une annexe supplémentaire dénommée « annexe 17 - Tableau d'amortissement –avenant n°6 » ci-annexée.

Article 7 -

L'annexe 18 –Investissements - du contrat de partenariat susvisé est complétée par une annexe supplémentaire dénommée « annexe 18 - Investissements –avenant n°6» ci-annexée.

Article 8 -

L'annexe 19 –Détail des loyers - du contrat de partenariat susvisé est complétée par une annexe supplémentaire dénommée « annexe 19 – Détail des loyers –avenant n°6 » ci-annexée.

Article 9 –

Pour les extensions de volumétries (évolution n°6) prévues au nouveau § 1.25 du chap 1 de l'Annexe 1 du contrat , dans la mesure où elles reposent sur des fonctions dont les vérifications d'aptitude et vérifications de service régulier ont déjà été observées dans le cadre de phases antérieures du SISMO, la méthodologie de vérification de service prévue à l'article 22 du contrat se voit simplifiée.

La mise en service effective de la phase de l'évolution n°6 du chap 1 § 1.25 (phase 27) est prononcée sur la base d'un procès-verbal de constat de mise en service de la phase considérée cosigné par les parties.

Article10 –

Les dates prévues de mise en service des sous-systèmes (phases 22 à 26) de l'avenant n°6 correspondent au calendrier de phasage précisé dans l'Annexe 1bis –offre technique -avenant n° 6.

Les délais prévus courent à compter de l'entrée en vigueur de l'avenant n°6, soit à la date de notification du présent avenant (T 6).

Par dérogation à l'article 44 -alinéa 1^{er} -du contrat, considérant le caractère innovant des évolutions fonctionnelles prévues à l'article 1 –chap 5 § 5.9 du présent avenant, aucune pénalité ne sera appliquée en cas de retard imputable au titulaire dans l'exécution du calendrier des phases.

Article 11 –

Le reste sans changement.

Fait à Beauvais, le

Pour le SMTCO

Pour le Titulaire

Alain LETELLIER
Président du SMTCO

Laurent BRIANT
Président de SITE.OISE

Annexes :

Sont annexées au présent avenant :

Annexe 1bis –Offre technique -**avenant n°6**

Annexe 5 – Liste des biens de retour- **avenant n°6**

Annexe 15 – Tableau de financement –**avenant n°6**

Annexe 16 - Compte de résultat prévisionnel - **avenant n°6**

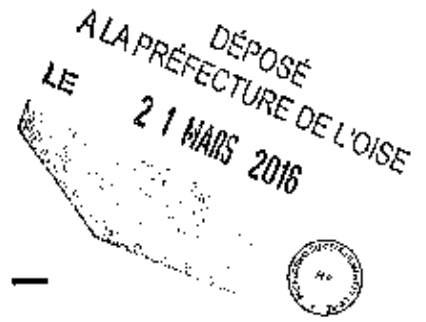
Annexe 17 - Tableau d'amortissement –**avenant n°6**

Annexe 18 - Investissements –**avenant n°6**

Annexe 19 – Détail des loyers –**avenant n°6**

SISMO

Offre Technique –
Avenant n° 6



cityway

VIX

Réponse aux besoins exprimés à
la demande du SMTCO et
propositions complémentaires de
SITE OISE pour avenant n° 6 du
CP SISMO

INTRODUCTION

Le présent document constitue le dossier « **SISMO – Avenant n° 6 – Offre technique** » en réponse à la demande du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise et propositions complémentaires de SITE OISE pour avenant n° 6 au « **Contrat de partenariat relatif à la conception, la réalisation, l'exploitation et le financement d'un système intégré de services à la mobilité en matière de transports collectifs dans le Département de l'Oise** ».

SOMMAIRE

A.	SYNTHESE DES BESOINS	4
B.	DEMARCHE ET PLANNING PREVISIONNEL DES INNOVATIONS FONCTIONNELLES	5
C.	FINANCEMENT	6
D.	INDEXATION DES PRIX DU BPU	7
E.	PERIMETRES ET VOLUMETRIES DE L'OFFRE	8
E.1.	AUGMENTATION DES PERIMETRES	8
E.2.	NOUVELLES FONCTIONNALITES	8
E.3.	AUGMENTATION DES VOLUMETRIES.....	8
F.	PROPOSITION DE PHASAGE	9
G.	DETAIL DE LA PROPOSITION	10
G.1.	INTERFACE ENTRE LES SIM OISE MOBILITE ET VIANAVIGO (STIF).....	10
G.1.1.	Besoin	10
G.1.1.	Solution technique	10
G.1.2.	Délais	11
G.2.	PLATEFORME OPENDATASERVICE (ODS).....	12
G.2.1.	Besoin	12
G.2.2.	Solution technique	12
G.2.3.	Délais	14
G.3.	SUIVI TEMPS RÉEL DES VÉHICULES.....	14
G.3.1.	Besoin	14
G.3.2.	Solution technique	14
G.3.1.	Délais	16
G.4.	SITE MAP CENTRIC ET RESPONSIVE WEB DESIGN + NOUVELLES APPS.....	17
G.4.1.	Besoin	17
G.4.2.	Solution technique	17
G.4.3.	Délais	19
G.5.	INFRASTRUCTURE ET SECURITE	19
G.5.1.	Besoin	19
G.5.2.	Solution technique	19
G.5.3.	Délai	20
G.6.	SOUS SYSTEME « BILLETTEQUE ET SIV EMBARQUE ».....	21
G.6.1.	Evolution volumétrique	21
G.6.2.	Délais	21

A. SYNTHÈSE DES BESOINS

La demande de proposition pour l'avenant 6 a été formulée par le SMTCO au travers de fiches de synthèse indiquant les fonctionnalités, périmètres et volumétries additionnelles nécessaires attendues ainsi que certaines informations de description du contexte.

Le tableau ci-dessous récapitule par périmètre les besoins exprimés, les dates prévisionnelles de mise en place par les réseaux et les volumétries associées.

La dernière colonne indique si tout ou partie du besoin exprimé est traité dans la présente proposition.

AOT	Type	Description	Dates prévues de démarrage du service	Traité dans l'offre
Multi-réseaux	Innovation fonctionnelle	Développement d'une interface entre les SIM Oise Mobilité et MaNavigo (STIF)	30/09/2016 (beta)	Traité
Multi-réseaux	Innovation fonctionnelle	Mise en œuvre d'une plateforme Open Data / Open Services sur Oise Mobilité	30/08/2016 (beta)	Traité
Multi-réseaux	Innovation fonctionnelle	Intégration d'une fonctionnalité de suivi temps réel des véhicules TC sur Oise Mobilité	30/05/2016 (beta)	Traité
ARC (Réseau TIC)	Evolution volumétrique	Equiperment de 1 véhicule supplémentaire	Véhicule déjà existant	Traité

Par ailleurs, SITE OISE formule des propositions complémentaires concernant la conception d'un nouveau site web Oise Mobilité et ses nouvelles versions des applications IOS et Android, avec notamment des évolutions majeures :

AOT	Type	Description	Dates prévues de démarrage du service	Traité dans l'offre
Multi-réseaux	Innovation fonctionnelle	Développement d'un site Map Centric et responsive web design. Rubrique dédiée à la recherche des lignes scolaires, « mes Infos temps réel » dans l'espace membre. Nouvelle infrastructure et tests de sécurité.	30/08/2016 (beta)	Traité

B. DEMARCHE ET PLANNING PREVISIONNEL DES INNOVATIONS FONCTIONNELLES

A l'occasion de la mise en œuvre des Innovations proposées, Cityway apportera au SISMO les dernières versions de ses produits en matière de recherche d'itinéraire et de gestion de données.

Une démarche projet de type « agile », c'est-à-dire favorisant la mise en ligne rapide des développements, sera adoptée. A chaque fois que c'est possible des maquettes Interactives seront utilisées pour valider les spécifications.

Vu de l'internaute, il s'agit de construire une version « beta » du site nouveau web accessible via un lien/actualité présente dans le site existant.

Cette version beta comprendra :

- La nouvelle page accueil,
- Le rajout progressif de modules existants,
- Le rajout de nouveaux modules innovants (Open Data, le Suivi temps réel des véhicules, RI Stif).

Sans entraver le planning tendu des phases, nous préconisons une approche « utilisateur au centre » (user centric) :

- écoute des remontées des internautes via des enquêtes en ligne
- déploiement des nouvelles versions d'applications IOS et Android dès que le nouveau socle de base de données sera disponible et écoute des commentaires sur les stores.

Techniquement enfin, il s'agit de favoriser la réutilisation de la collecte de données déjà effectuée dans le cadre du PPP, et de favoriser une approche produit limitant les surcoûts (mutualisation, fiabilisation), et qui continuera à pérenniser les Investissements effectués.

Ainsi, le module permettant l'interface avec le SIM IDF sera réutilisable – à hauteur d'environ 50% - pour interfacer le SISMO avec d'autres SIM (régionaux).

C.- FINANCEMENT

Le financement de cet avenant, détaillé par ailleurs, présente les caractéristiques suivantes :

Au titre du contrat de Partenariat Public Privé :

- Une participation de Cityway-Site.Oise,
- Une part d'investissement du SMTCO.
- La déduction des loyers de fonctionnement de la phase 5 :
 - Pour ceux déjà perçus en 2014 et 2015 : des coûts investissements,
 - Pour 2016 et années suivantes : des coûts de fonctionnements.

Les loyers de la phase 5 (centrale Taxi) se substituent à une part du montant d'investissement et au montant de fonctionnement du présent avenant (sauf évolution de volumétrie ARC)

Tableau financier brut d'investissement et de fonctionnement

Sujet	Commentaire	Financement SMTCO Proposition 2 du 24/02/2016			
		INV (jours)	EXP (jours)	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RI STIF	risque porté par CW: prise en charge par CIR à 30% Réalise (au niveau du SISMO) du même coup 50% de l'investissement (75 900€) d'avenir pour une future Interface vers le sim NPDC	142	-	75 900,00 €	
NOUVEAU SITE	investissement SMTCO financer des travaux de construction de la centrale Taxi (Site OISE) et des équipements publics de la centrale Taxi (Site OISE) devant évoluer.	30	-	11 385,00 €	- €
NOUVEAU SITE	investissement SMTCO financer des travaux de construction de la centrale Taxi (Site OISE) et des équipements publics de la centrale Taxi (Site OISE) devant évoluer.	74	-	55 800,00 €	
NOUVEAU SITE WEB APPS	investissement SMTCO financer des travaux de construction de la centrale Taxi (Site OISE) et des équipements publics de la centrale Taxi (Site OISE) devant évoluer.	228	-	35 861,73 €	- €
NOUVELLE INFRA	nouvelle infrastructure et tests de sécurité mutualisés entre les phases de l'avenant 6	10	-	7 500,00 €	- €
Evolution volumétrie ARC	Config 1 bus urbain gratuit (pupitre + bandeau lumineux) (boitier annonce sonore)	-	-	5 499,66 €	441,89 €
TOTAL		484		191 846,39 €	441,89 €

Le nombre de jours réel affecté par SITE OISE à la réalisation de ces travaux est de 484 jours.

D. INDEXATION DES PRIX DU BPU

En réponse aux besoins exprimés ci-dessus, la présente proposition prévoit des extensions de périmètres et des extensions volumétriques d'équipements.

S'agissant des extensions de périmètres et volumétriques telles que définies dans les onglets 8 et 9 de l'annexe « SISMO-Avenant6-Annexe 18 investissements », les prix ont été révisés selon la formule prévue dans l'annexe 18 de l'offre initiale, à savoir :

$$P = P_0 \times [0,15 + 0,10 \times (FSD21/FSD20) + 0,75 \times (ICHTTS11 / ICHTTS10)]$$

Avec :

- P : Prix révisé
- P₀ : Prix d'Origine
- FSD20 et ICHTTS10 sont les indices connus au 9/12/2009 tels que publiés par le Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (BOCCRF) ou tout autre revue de référence.
- FSD2 : Indice Frais et Services Divers 2
- ICHTTS : indice du coût horaire du travail – tous salariés des Industries mécaniques et électriques.

Les indices FSD21 et ICHTTS11 sont les indices du mois de passation des commandes ultérieures

Sachant que l'indice ICHTTS1 utilisé dans cette formule n'existait déjà plus en mars 2010, en le remplaçant par l'indice de substitution ICHT-IME, nous obtenons la formule :

$$P = P_0 \times [0,15 + 0,10 \times (FSD21/FSD20) + 0,75 \times (ICHT-IME1/ICHT-IME0)]$$

Avec :

FSD20 = 114,60 (décembre 2009)	FSD21 = 121,0 (janvier 2016)
ICHT-IME0 = 99,8 (décembre 2009)	ICHT-IME1 = 115,8 (octobre 2015)

Le résultat du Ratio d'indexation P/P₀ est :

$$P/P_0 = 1.12583$$

E. PERIMETRES ET VOLUMETRIES DE L'OFFRE

E.1. AUGMENTATION DES PERIMETRES

Les besoins exprimés ne font pas apparaître d'augmentation de périmètre au sens de l'onglet « 8 - Evolution du périmètre » de l'Annexe 18 des investissements.

E.2. NOUVELLES FONCTIONNALITES

AOT	Type	Développements	Phase
Multi-réseaux	RI STIF	1	Phase 22
Multi-réseaux	OPEN DATA	1	Phase 23
Multi-réseaux	SUIVI VEHICULE	1	Phase 24
Multi-réseaux	NOUVEAU SITE WEB ET APPS	1	Phase 25
Multi-réseaux	NOUVELLE INFRA	1	Phase 26

E.3. AUGMENTATION DES VOLUMETRIES

Le tableau ci-dessous synthétise les équipements supplémentaires prévus dans cette offre pour l'avenant n°6 en réponse aux besoins exprimés.

AOT	SYSTEMES BILLETTIQUES		SYSTEMES D'INFORMATION VOYAGEURS	Phase
	Pupitre bus/car	Boltier annonces sonores	Afficheur embarqué	
ARC (Réseau TIC)	1	1	1	Phase 27

Les montants du fichier « SISMO-Avenant6-Annexe 18 Investissements » de la présente proposition reposent sur les prix révisés de l'onglet « 9 - Prix unitaires » de l'Annexe 18 des investissements ainsi que d'autres éléments de chiffrages préalables.

Remarque : L'offre ne prévoit pas de haut-parleurs et suppose des véhicules à équiper pré-câblés selon la notice de pré-câblage du projet.

F. PROPOSITION DE PHASAGE

En termes de planning, 6 phases sont prévues pour la mise en œuvre de ces services :

- **Phase 22 : Mise en service à T6 + 9 mois**
 - o Développement d'une interface entre les SIM Oise Mobilité et ViaNavigo (STIF).
- **Phase 23 : Mise en service à T6 + 7 mois**
 - o Mise en œuvre d'une plateforme Open Data / Open Services sur Oise Mobilité
- **Phase 24 : Mise en service à T6 + 4 mois**
 - o Intégration d'une fonctionnalité de suivi temps réel des véhicules TC sur Oise Mobilité. Le planning de T6 + 4 mois est valable sous réserve d'un lancement de la beta du nouveau site à T6 + 3 mois.
- **Phase 25 : Mise en service à T6 + 8 mois**
 - o Evolution vers un site Responsive Web Design et Map centric et des Applications IOS et Android, avec rajout de fonctionnalités innovantes.
- **Phase 26 : Mise en service à T6 + 3 mois**
 - o Infrastructure et sécurité : les évolutions innovantes proposées nécessitent la mise en place de nouvelles infrastructures ainsi que leur paramétrage.
Ces matériels seront déployés et paramétrés en tout début de projet, pour permettre la mise en place dans les meilleures conditions des phases 22, 23, 24 et 25.
- **Phase 27 : Mise en service à T6 + 2 mois**
 - o Equipements embarqués car/bus

Le T6 est défini par la date de notification de l'avenant n°6 du contrat de partenariat Public Privé SISMO.

La mise en œuvre des services de la phase 27 (type de matériel ayant déjà fait l'objet de recette antérieure) ne fera pas l'objet de VABF et VSR de 2 et 3 mois mais d'un PV de mise en service effectif faisant référence aux fiches d'installation ou de livraisons.

Pour les évolutions innovantes, les délais de phasage sont donnés à titre prévisionnel et ne peuvent être garantis en raison de leur caractère innovant.

G. DETAIL DE LA PROPOSITION

G.1. INTERFACE ENTRE LES SIM OISE MOBILITE ET VIANAVIGO (STIF)

G.1.1. Besoin

Elargir la recherche d'itinéraire proposée sur le site Oise Mobilité au territoire francilien en raison des flux importants vers l'Ile de France.

Cette évolution est une attente forte du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise et le SISMO (Système Intégré de Services à la Mobilité dans l'Oise) dont la finalité est de simplifier l'accès à l'information et développer l'usage des transports en commun, en tenant compte des besoins de déplacement intermodaux et inter-territoires des voyageurs vers l'Ile de France.

Cette évolution innovante sera intégrée dans le programme de refonte du site et des apps Oise Mobilité dans un souci d'optimisation économique.

Cette solution sera également la base technique réutilisable pour une interface avec d'autres SIMS ou systèmes régionaux.

La mise à disposition d'une IHM utilisateur est incluse (avec les apps et le nouveau site web).

G.1.1. Solution technique

Nous mettrons en place un calculateur réparti entre les calculateurs du SISMO et celui du STIF.

Pour cela, nous définirons un ensemble, limité à 40 éléments, de points de transition entre le SISMO et le STIF.

Ces points de transitions sont définis comme des arrêts logiques, contenant au moins un arrêt physique du SISMO et un arrêt physique du STIF.

Ils devront être proposés par l'équipe projet Cityway et Site.Oise en tenant compte de leur importance en termes de fréquentation pour être ensuite présentés au SMTCO pour validation.

Une recherche d'itinéraire se décomposera de la façon suivante (exemple pris d'un trajet d'origine dans la zone géographique couverte par le SISMO et de destination dans la zone géographique couverte par le STIF) :

- Recherche d'itinéraire entre l'origine et le point de transition via le calculateur d'itinéraire SISMO
- Correspondance entre les arrêts physique du SISMO et du STIF
- Recherche d'itinéraire entre le point de transition et la destination via le calculateur d'itinéraire du STIF.

Il est nécessaire d'implémenter un algorithme permettant de déterminer le meilleur des points de transition.

Ce point est fondamental, car il est dépendant de la présence dans l'API Navitia du STIF de fonctionnalité de recherche isochrone.

Les médias de visualisation (sites web et applications smartphone) sont conçus pour dialoguer avec le calculateur d'itinéraire du SISMO. Il sera nécessaire de développer une adaptation aux API du STIF de manière à habiller la réponse du calculateur d'itinéraire du STIF de manière transparente pour l'utilisateur, de façon qu'il ait une visualisation de son trajet dans l'environnement qui lui est familier.

A ce stade, nous pensons qu'il sera peut être nécessaire de rajouter une case à cocher sur le site oise-mobilite pour déterminer si la recherche d'itinéraire se fait au niveau du territoire du SISMO ou sur l'ensemble Oise + Ile de France.

La recherche d'itinéraire sur le territoire du STIF sera d'adresse à adresse, grâce à l'inclusion de la cartographie (source Navteq) de l'IDF (le résultat à la recherche d'une adresse pouvant être l'arrêt le plus proche de cette adresse).

Dans l'hypothèse où les webservice du STIF ne permettraient pas de réaliser ce calculateur réparti (problème de temps de réponse ou impossibilité technique), nous disposerons de l'alternative consistant à mettre en place un calculateur parallèle à celui du STIF via avec les données du STIF publiées en OpenData. Cette option ne sera activée qu'en concertation avec le SMTCO et sur la base d'un rapport d'analyse fourni par Cityway.

G.1.2. Délais

A la condition d'un début au 1^{er} mars 2016, le planning prévisionnel suivant est envisageable :

- BETA/début de VABF : 30/09/2016
- Fin de VABF : 30/10/2016
- Début de VSR : 1/11/2016
- Fin de VSR : 30/11/2016

G.2. PLATEFORME OPENDATASERVICE (ODS)

G.2.1. Besoin

Dans le cadre de l'évolution législative (art. 4 Loi Macron du 06/08/2015 codifié à l'art. L.1115-1 du code des transports) il s'agit de :

- Mettre en ligne les « principales données » du SISMO dans « un format ouvert et librement réutilisable ».
- Proposer un protocole pour définir les modalités d'utilisation de ces données, dont les dérogations au principe de gratuité (protocole à homologuer par les ministres chargés des transports et du numérique).

L'objectif est de mettre, en 2 phases, le SISMO en conformité avec les obligations du décret d'application à paraître (attendu le 8 avril 2016).

Planning envisagé :

- Phase 1 : Datas : à disposition de fichiers données statiques, T2-2016
- Phase 2 : Services : API rendant des fonctions, T3-2016

Ces phases pourront être ajustées en regard des échéances légales.

L'aspect « Data » consistera en la fourniture au format GTFS des données de transport des différents réseaux partenaires du SMTCO, ainsi que l'offre de covoiturage.

L'aspect service consiste en la mise à disposition de manière sécurisée des API et dans le cadre de l'obligation du respect des dispositions légales et réglementaires :

- Service de description topologique (lignes, arrêts...)
- Service de données horaires temps réel
- Service de calculateur d'itinéraire
- Service de descriptions des perturbations activées ou programmées
- Service de description des POI : aire de covoiturage, stations vélo, parkings...

G.2.2. Solution technique

Cette évolution peut voir le jour du fait de l'existence dans le cadre du SISMO des éléments technique suivants :

- Base de données dite « transport » V6
- Produit TransInfoService déployé V3
- Brique de sécurisation tierce (de type 3scale)

L'accès à la plateforme ODS se fera via un nouveau menu dans le site internet www.oise-mobilite.fr.

Le site mobile et les applications ne seront pas impactés, et il n'y aura pas d'accès à la plateforme ODS depuis les terminaux mobiles.

Le nouveau menu sera constitué :

- D'une page rédactionnelle décrivant la démarche OpenData et son application par le SMTCO
- D'une page décrivant l'aspect « Data » de la plateforme ODS (phase 1)

- D'une page décrivant l'aspect « Service » de la plateforme ODS (phase 2)
- D'une page rédactionnelle de FAQ

L'espace personnel du site et le formulaire d'inscription seront enrichis d'un nouvel attribut « Je suis développeur ». Se déclarer développeur implique d'accepter la licence d'utilisation de la plateforme ODS qui sera téléchargeable sur le site.

Après cette inscription, une clé d'utilisation sera transmise par mail.

Cette clé servira au développeur à s'authentifier pour bénéficier des fonctionnalités de la plateforme ODS :

- Identification nécessaire au téléchargement de données froides (théoriques)
- Passage en paramètre (obligatoire) dans les webservice pour bénéficier des données temps réel. Cette clé devra donc être encapsulée dans les applications qui seront déployées.

Les informations disponibles dans le système ET exigées par la loi macron seront rendues disponibles via ces webservice.

La rubrique API comprend les principaux services suivants (sous réserve de l'obligation du respect des dispositions légales et réglementaires) :

- Journeyplanner (recherche d'itinéraire)
- Disruption : informations sur les perturbations TC
- Line : informations sur les lignes de transport en commun
- Stop : Informations sur les arrêts de transport en commun
- TimeTable : informations sur les horaires théoriques de service de transport en commun, puis par la suite temps réel
- ...

L'aspect « Data » consistera en la fourniture au format GTFS des données de transport des différents réseaux partenaires du SMTCO, sous réserve de leur accord, ainsi que l'offre de transport en covoiturage opérée sous la responsabilité de SITE.OISE. La qualité des données mises à disposition sur la plateforme open data devra respecter le niveau de qualité des données présentes sur le référentiel des données du SISMO à travers leur complétude et actualisation.

Administration de la plateforme open data

L'administration et l'animation de la plateforme seront effectuées par le personnel de Site.Oise (niveau 1), fortement assistés de Cityway (niveau 2 et au-delà).

Les tâches qui en découlent sont :

- Administration du site Internet (pages rédactionnelles, FAQ, ...)
- Support aux développeurs (ayant posé des questions via le formulaire de contact)

Les FAQ jouent un rôle déterminant pour éviter la multiplication des demandes d'informations.

A ce stade, nous ne prévoyons pas de personnel supplémentaire pour gérer la relation avec des ré-utilisateurs de la plateforme.

Site.Oise ne garantira donc pas de délais contractuels pour apporter une réponse à une question posée par un ré-utilisateur, mais agira néanmoins sur une mode de

« best effort » et fera connaître la plateforme aux Universités et organismes d'études présents dans l'Oise (UTC, ...).

Cityway s'engage à répondre en 5 jours à Site.Oise en cas de question de niveau 2.

Références :

- <https://cityway-mtx.3scale.net>
- <http://optimod.cityway.fr/WebServices/TransinfoService/>
- <http://www.ltinisere.fr/fr/api-open-services/169/OpenData/Openservices>

G.2.3. Délais

A la condition d'un début au 1^{er} mars 2016, le planning prévisionnel suivant est envisageable :

- BETA/début de VABF : 30/06/2016
- Fin de VABF : 30/07/2016
- Début de VSR : 01/08/2016
- Fin de VSR : 30/09/2016

Ces phases pourront être ajustées en regard des échéances légales.

G.3. SUIVI TEMPS RÉEL DES VÉHICULES

G.3.1. Besoin

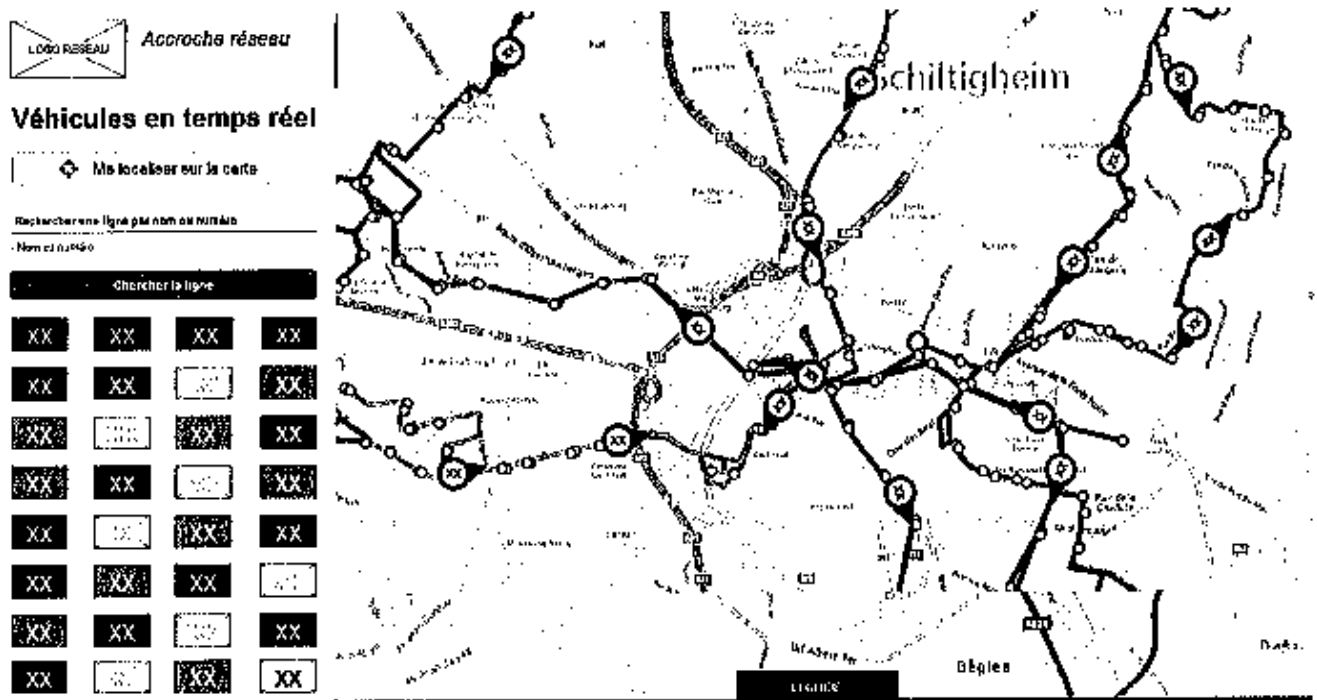
Valoriser l'exploitation des données temps réel en offrant la possibilité aux usagers de suivre l'évolution de leurs véhicules de transport collectifs sur le fond cartographique du SIM Oise Mobilité.

G.3.2. Solution technique

La solution proposée permet d'afficher un sous ensemble de lignes (sous ensemble sélectionnable, mais nombre de lignes limité -3 au maximum), avec pour chacune des lignes la possibilité de voir se déplacer les bus en temps réel sur la carte.

Le fonctionnel présenté ici est applicable aux applications web, iPhone et Android.

Un choix de réseau doit être effectué au préalable :



Les macarons (« XXX ») sont les numéros/noms des lignes – à l’instar du SIV SOL – , et sont sélectionnables / dé sélectionnables, ce qui a pour effet afficher ou non la ligne sur la cartographie.

La page bénéficie des fonctionnalités habituelles en termes de cartographie : zoom, dé-zoom, déplacement, changement de fond cartographique.

La cartographie se recentre en fonction des lignes sélectionnées.

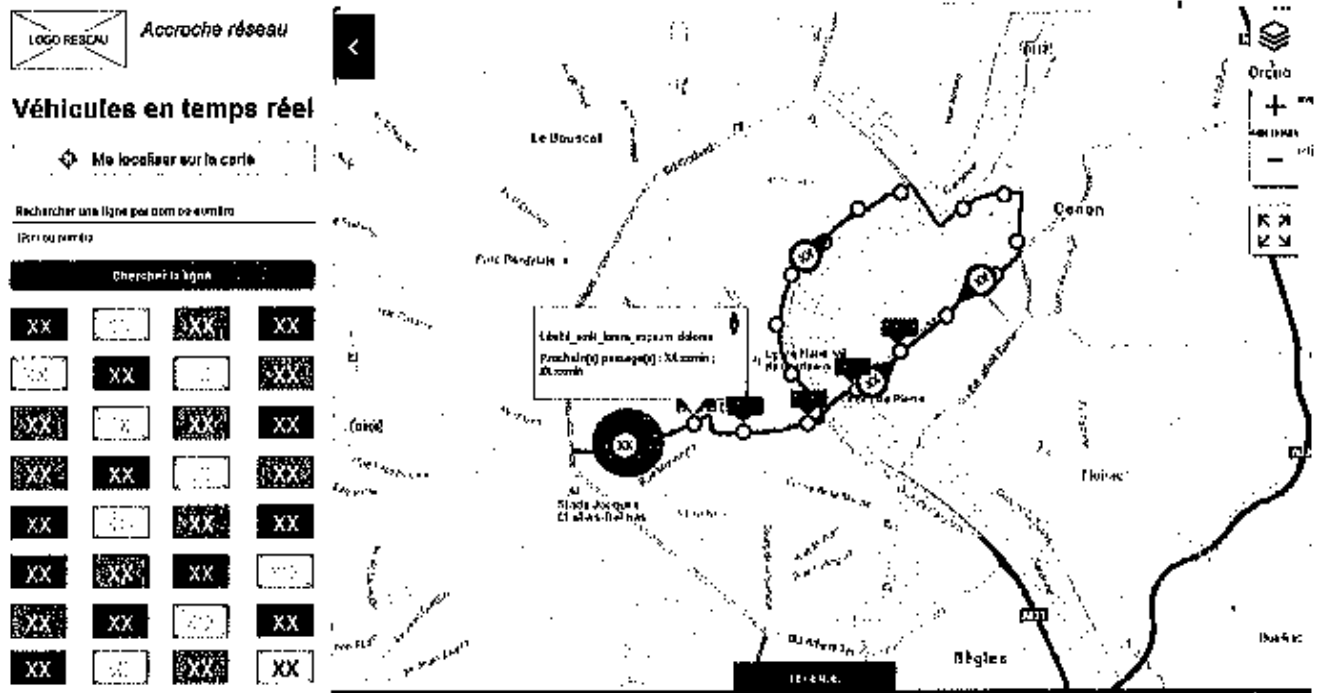
Il est ensuite possible de sélectionner un arrêt, pour avoir les informations de prochains passages à cet arrêt.

Cela a pour effet de recentrer la cartographie autour de cet arrêt.

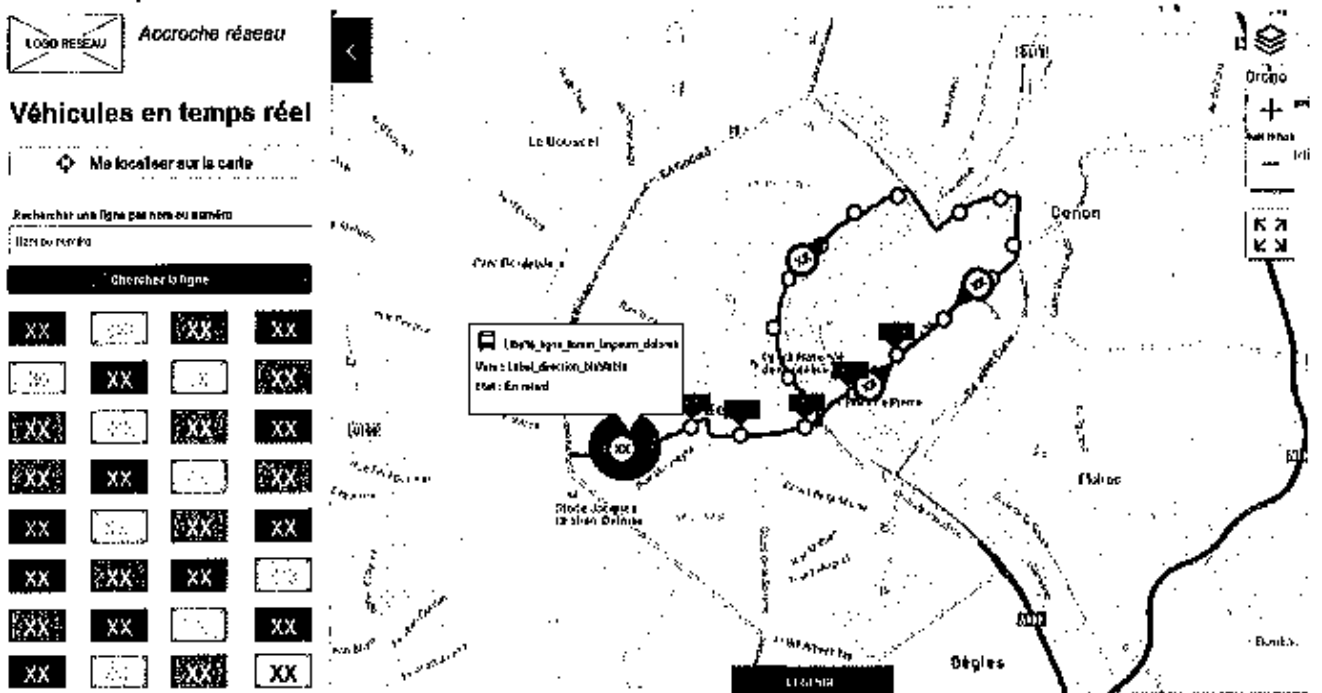
Il n’y a pas de nombre maximum de véhicules actifs (au sens nombre de courses ouvertes) prédéfini, mais la période de VABF permettra d’ajuster les limites d’usage en fonction de la qualité de service des opérateurs télécoms.

Le rafraichissement web et mobile s’adapte à la fréquence de rafraichissement des données fournies par les véhicules, et dans tous les cas un algorithme s’applique pour donner un effet de lissage à l’utilisateur final (pour éviter les saut de puce des véhicules). En cas de perte de communication temporaire (absence de remontée d’information du véhicule), l’algorithme simulera (pendant un laps de temps à définir) l’avancée du véhicule sur la cartographie.

En aucun cas, le système ne saurait se substituer aux outils de type SAEIV /eSTR ou TSR à des fins d’exploitation ou de statistiques.



Pour un usager, il est également possible de sélectionner un véhicule afin de suivre la course, et d'avoir des informations comme son avance-retard et sa destination :



Afin de faciliter les sélections, les possibilités suivantes sont offertes :

- Sélection des lignes / arrêts dans la base des favoris utilisateurs
- Fonction de recherche de lignes / arrêts
- Fonction de géolocalisation

G.3.1. Délais

A la condition d'un début au 1^{er} mars 2016, le planning prévisionnel suivant est envisageable :

- BETA/début de VABF : 30/05/2016
- Fin de VABF : 15/06/2016
- Début de VSR : 16/06/2016
- Fin de VSR : 30/06/2016

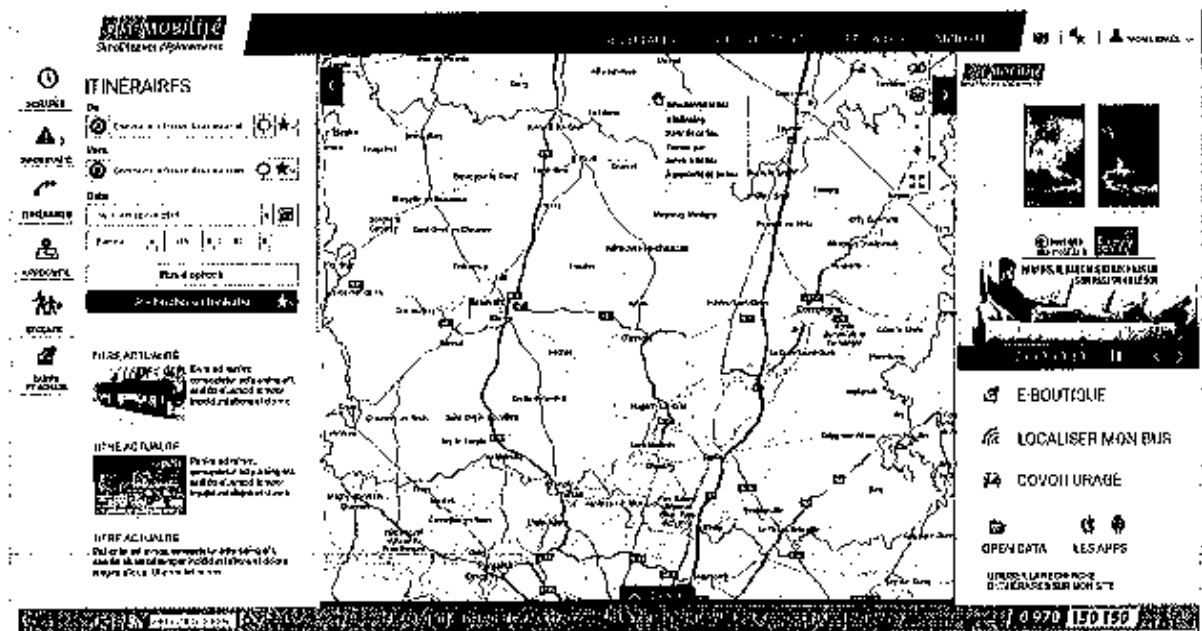
G.4. SITE MAP CENTRIC ET RESPONSIVE WEB DESIGN + NOUVELLES APPS

G.4.1. Besoin

- Donner une place centrale à la cartographie dans l'interface utilisateur pour permettre de faire le lien entre les services de transport et le territoire qu'ils desservent, tout en proposant un site décliné en Responsive Web Design,
- Mettre en œuvre de nouvelles fonctionnalités issues des évolutions « produits » de Cityway,
- Déployer les nouvelles versions des applications IOS et Android.
- Respecter les règles d'accessibilité en vigueur.

G.4.2. Solution technique

L'interface d'utilisation du site web se rapprochera de la suivante :

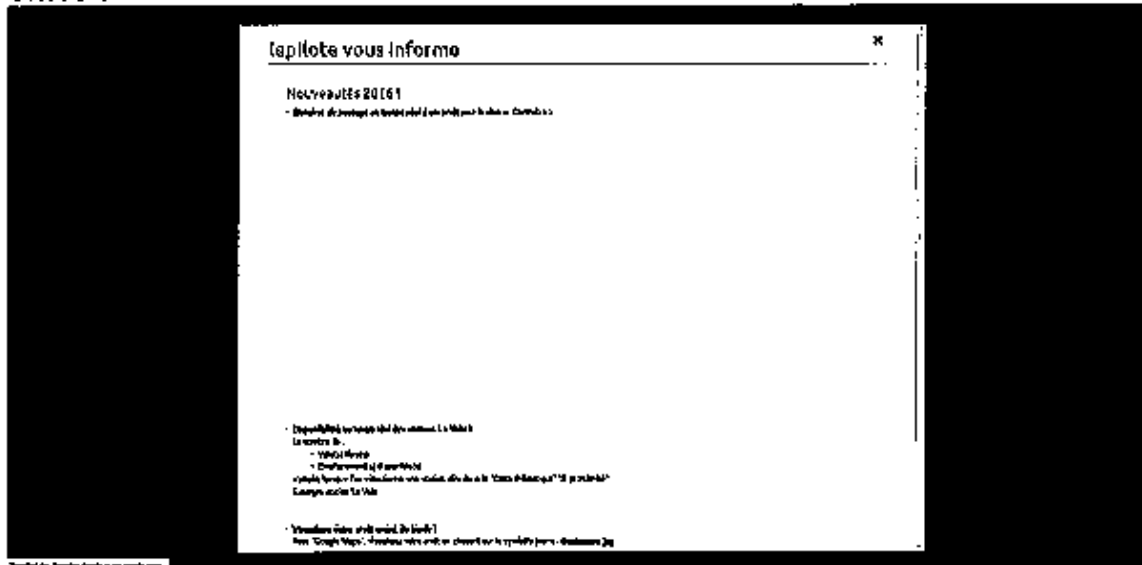


L'interface cartographique offre un confort d'usage et une rapidité d'accès à l'information particulièrement appréciables pour des fonctionnalités telles que :

- Calcul d'itinéraire (sélection des points d'arrivée et de départ par clic sur la carte, visualisation du trajet voire, selon les données disponibles, des conditions de circulation...),
- Info sur les services à proximité (transport, lieux publics...),
- Plan des lignes.

Elle apporte en outre une valeur particulière lorsque le réseau souhaite diffuser des informations sur des services de transport alternatifs et/ou complémentaires à ses services : stations vélos, parking relais, pôles d'échanges...

De manière à conserver la possibilité pour le SMTCO à effectuer une communication institutionnelle, une page d'accueil peut être activée ou non en back office :



La page d'accueil conserve une ergonomie classique et réserve notamment une large place à l'information promotionnelle et aux alertes perturbations. Un clic sur la cartographie fait disparaître cette page d'accueil et bascule ainsi sur la représentation en mode cartographie.

Les recherches d'horaires peuvent être présentées à la fois en accès traditionnel par la page d'accueil et en accès localisé via la carte centrale une fois que l'internaute a basculé sur la carte.

La richesse et l'attractivité de la cartographie centrale ne doit pas faire perdre de vue que le site internet est aussi un véritable lieu de relation avec les usagers et usagers potentiels, qui doit donner au SMTCO les outils pour mener des actions de promotion et/ou d'alerte.

Les modules impactés par ce recentrage sur la cartographie sont les suivants :

- Disposition générale des composants (pour le Responsive Web Design)
- Ajout d'une page de garde activable / désactivable
- Cartographie prédominante dans les modules suivants :
 - Recherche d'itinéraire
 - Horaires
 - En page SAS
 - A l'arrêt
 - De ligne
 - Ajout d'un plan interactif des lignes

Outre ces aspects orientés cartographique, nous proposons de nouvelles fonctionnalités au sein du site :

- Recherche des lignes scolaires
- Ajout d'une section « mes infos temps réel » dans l'espace membre.

Dans une approche partenariale, les premiers éléments de cadrage ont été définis lors d'une phase de spécifications anticipées. Le résultat de ces travaux servira de base pour finaliser la conception du nouveau site WEB, sans oublier les 2 fonctionnalités prévues initialement au contrat et rappelées ci-dessous :

- La refonte de la réservation TAD (C.F. T10 § D3.2.4.4)
- Un nouveau module de calcul tarifaire (C.F T10 § D.3.2.6)

Ces travaux sont notamment consignés dans :

- Les Compte Rendus de Réunion :
 - SISMO-REUNION TRAVAIL REFONTE SITE-CRR-v1 0 2015-12-07 relu SMTCoV2-MT3 vf
 - SISMO-REUNION TRAVAIL REFONTE SITE-CRR-v1.0 2016-01-11
 - A080610-A-SISMO-REFONTE SITE GT5- -CRR-v1.1 2016-02-11-Fc+LC
- Les maquettes présentées en séances

G.4.3. Délais

A la condition d'un début au 1^{er} mars 2016, le planning prévisionnel suivant est envisageable :

- BETA/début de VABF : 30/06/2016
- Fin de VABF : 30/09/2016
- Début de VSR : 01/10/2016
- Fin de VSR : 30/10/2016

G.5. INFRASTRUCTURE ET SECURITE

G.5.1. Besoin

Les évolutions innovantes proposées nécessitent la mise en place de nouvelles infrastructures ainsi que leur paramétrage.

Ces matériels seront déployés et paramétrés en tout début de projet, pour permettre la mise en place dans les meilleures conditions des phases 22, 23, 24.

G.5.2. Solution technique

Nous mettrons en place au moins deux serveurs supplémentaires, protégés par un firewall supplémentaire. Leur hébergement garantira les niveaux le service actuel du SISMO (site web).

Un schéma d'architecture sera fourni en phase de spécification détaillée, en diffusion restreinte. Les limites de performances seront indiquées en phase de spécification.

G.5.3. Délai

A la condition d'un début au 1^{er} mars 2016, le planning prévisionnel suivant est envisageable :

- BETA/début de VABF : 30/04/2016
- Fin de VABF : 15/05/2016
- Début de VSR : 16/05/2016
- Fin de VSR : 30/05/2016

G.6. SOUS SYSTEME « BILLETTEQUE ET SIV EMBARQUE »

G.6.1. Evolution volumétrique

G.6.1.1. Equipements

L'offre prévoit la fourniture, l'installation et la maintenance des systèmes selon les principes du contrat de Partenariat Public Privé SISMO initial.

Les équipements seront compatibles avec les destinations et caractéristiques des équipements décrits et validés dans les dossiers de spécifications, à l'identique sous réserve de disponibilité auprès des fournisseurs.

Dans le document « Annexe 18 investissements.xls » ces équipements et leur prix correspondent à ceux indiqués dans l'onglet « 9 – Prix unitaires ».

Remarque : L'offre suppose des véhicules pré-câblés et ne prévoit pas de haut-parleurs et leurs câblages, normalement prévus dans le cadre d'un pré pré-câblage des véhicules à équiper conforme aux notices techniques disponibles.

G.6.1.2. Quantitatif

Selon l'expression des besoins :

- Les équipements nécessaires sont ventilés conformément au paragraphe E.2.
- La réserve est calculée sur une base de 5 % selon les hypothèses du contrat (5% et 18 exploitants) selon le tableau suivant :

	Marché initial	Avenant 1	Avenant 2	Avenant 3	Avenant 4	Avenant 5	Avenant 6	Total	réserve actuelle	réserve nécessaire (5 %)
TP5700	688	13	5	21	6	3	1	737	37	5% * 737 = 36.85 → 37
Kerlink	668	13	25	20	6	3	1	736	37	5% * 736 = 36.8 → 37
Bandeau	668	13	25	20	6	3	1	736	37	5% * 736 = 36.8 → 37

Les augmentations ne font pas apparaitre de besoin de réserve supplémentaire.

Il faut donc prévoir d'approvisionner :

- 1 pupitre TP 5700
- 1 boîtier d'annonces sonores
- 1 bandeau lumineux

G.6.2. Délais

Le délai technique de mise en œuvre est de 2 mois à compter de la notification de l'avenant n° 6.

La mise en œuvre ne fera pas l'objet de VABF et VSR de 2 et 3 mois mais d'un PV de mise en service effectif faisant référence aux fiches de livraisons ou d'installation.

SISMO-AV6-Annexe 18 investissements-v1.1

1 - Billettique

Candidat :		SITE.OISE		
Le système billettique,	Matériels	Logiciels	Autres (câblage, mise en place, etc.)	Total
Système central billettique, y compris interfaces (A1).				- €
Postes des Autorités Organisatrices (A2).				- €
Postes des exploitants (A3).				- €
Postes de création de cartes (C1).				- €
Points de vente en agence (C2).				- €
Points de vente simplifiés chez les dépositaires (C3).				- €
Bornes de rechargement (C4).				- €
Equipements des Transports à la Demande (C5).				- €
L'offre sur téléphone portable NFC (C7)				- €
Systèmes de contrôle (V1).				- €
Concentrateurs				- €
Supports de titres (S1) CSC				- €
Equipements billettiques embarqués dans les bus urbains (E1).				- €
Equipements billettiques embarqués dans les cars de ligne (E1).				- €
Equipements billettiques embarqués dans les cars scolaires (E1).				- €
Equipements billettiques embarqués dans les minibus (E1).				- €
Equipements billettiques embarqués dans les bus, cars ou minibus (E1).	2 910,26 €		1 823,84 €	4 734,10 €
Equipements billettiques embarqués dans les véhicules légers (E1).				- €
SAM supplémentaires				- €
Equipements aux dépôts				- €
Banc de test et de maintenance				- €
Prestations de gestion de projet				- €
Billets sans contact				- €
Prestations de formation et documentation				- €
Total Billettique				4 734,10 €

VIII - Modalités de financement des investissements

Montant total des investissements initiaux	191 946,39 €
---	---------------------

Financement par fonds propres

Montant	
---------	--

Financement par emprunt

Montant	
Durée	
Périodicité	
Référence taux	
Marge	
Taux de préfinancement	
Commissions d'engagement+d'arrangement	
Taux valeur remise proposition	

Financement avances comptes courants

Montant	191 946,39 €
Durée	6 ans
Périodicité	Mensuelles
Marge	
Taux valeur remise proposition	3,00%

Cession de créance

Loyer concerné	
Montant	
Bonification de marge (détailler les modalités de calcul)	

- ANNEXE 13 -

COMPTES ANNUELS DE LA COMMUNE DE ...
2022

Annexe III - Détail des Loyers

Montants en euros

Type d'immobilier	N°	C	Années														
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Maintenance des Equipements			0	0	0	0	0	0	0	-240	-347	-347	-347	-347	-347	-27	
Des travaux et réparations des immeubles des Equipements			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Personnel			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres coûts d'exploitation (Pris de transport, énergie, (Maintenance Locaux, Eau chaude, ...)			0	0	0	0	0	0	0	-71	-90	-95	-95	-95	-99	-56	
Pris de location et charges de location			0	0	0	0	0	0	0	-53	-65	-68	-61	-64	-64	-71	
Pris financiers (Réseaux emprunt contractés pour la réalisation des investissements)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assurances (Général, Incendie)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Facilité (hors de TVA) de décaissement des travaux d'entretien et d'investissement			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Maintenance Exploitation des équipements			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Contributions à l'entretien des équipements			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Recettes Locales (à déduire de l'impôt)	C	D	Années														
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Recettes Locales			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impôts sur le revenu			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total Recettes Locales			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Type d'immobilier	N°	C	Années														
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Travaux de maintenance			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Travaux de réparation			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Personnel			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres coûts d'exploitation			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pris de location			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pris financiers			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assurances			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Facilité de décaissement			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Maintenance Exploitation			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Contributions à l'entretien			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Type d'immobilier	N°	C	Années														
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Travaux de maintenance			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Travaux de réparation			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Personnel			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres coûts d'exploitation			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pris de location			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pris financiers			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assurances			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Facilité de décaissement			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Maintenance Exploitation			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Contributions à l'entretien			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Type d'immobilier	N°	C	Années														
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Loyer exploitation										283	807	601	507	857	800	127	
Loyer investissement										14 912	42 084	42 084	41 064	41 064	42 084	10 834	
Loyer financier										3 171	2 093	2 498	2 894	2 852	2 460	423	

Type d'immobilier	N°	C	Années														
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Loyer exploitation			0	0	0	0	0	0	0	454	608	608	608	608	608	153	
Loyer investissement			0	0	0	0	0	0	0	17 854	50 913	50 913	49 544	49 544	50 913	12 038	
Loyer financier			0	0	0	0	0	0	0	2 863	1 572	1 877	2 178	2 178	1 847	242	

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
LE 21 MARS 2016

Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,



Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGEO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELLIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGEO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 03/17– 5 relatif au :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016 ET REPORTS

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **DECIDE** d'accorder au titre de 2016 les subventions figurant dans le tableau ci-annexé.

Ces subventions feront l'objet d'un arrêté d'attribution.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65 – Autres charges d'activités (subv. de fonctionnement) – et au chapitre 204 – subventions d'équipement versées.

- **DECIDE** de compléter le cadre général de subventionnement défini par délibération du 1^{er} octobre 2007 par les dispositions suivantes :

- plafonnement de la dépense subventionnable des acquisitions de véhicules de transport aux prix pratiqués par les centrales d'achats (UGAP, AGIR, CATP) ou commande groupée entre plusieurs collectivités.
- à compter de 2017, pour les subventions de fonctionnement, mise en œuvre d'une dégressivité du taux en fonction d'une exigence nouvelle de ratio coût/efficacité afin de rechercher la réduction des coûts d'exploitation.

(cadre général complété ci-annexé)

- **DECIDE** de reporter pour un délai d'un an supplémentaire les subventions accordées figurant dans le tableau ci-annexé. Ces subventions feront l'objet d'un arrêté de report d'un délai d'un an.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



CADRE GENERAL DE SUBVENTIONNEMENT DU SMTCO
(Annexe délibération du 1^{er} octobre 2007 complétée par délibération du 17 mars 2016)

Les actions subventionnables devront s'inscrire dans les missions et les priorités du SMTCO et dans le respect d'une charte de développement durable qui sera élaborée : utilisation de véhicules « propres », accessibles, et de « haute qualité environnementale », insertion professionnelle dans les métiers du transport,...

Sur les modalités du subventionnement, le principe arrêté sera celui de la souplesse.

La priorité sera accordée aux demandes non susceptibles d'être subventionnées par ailleurs ou ayant épuisé les dispositifs d'aides ;

Les aides pourront prendre les formes adaptées à l'intérieur du cadre général suivant :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (aides à l'exploitation, aux études préalables)

Conditions à satisfaire :

- pour les études et projets de dessertes : participation du SMTCO à la définition du cahier des charges ;
- pour les TAD : étude de définition préalable et étude financière (analyse du ratio coût/efficacité) ;
obligation de réservation préalable auprès de la Centrale du SMTCO et mise en place d'outils de contrôle de la fréquentation
- pour les lignes régulières : étude de définition préalable et étude financière (évaluation du déficit commercial prévisionnel de la desserte proposée - analyse du ratio coût/efficacité)
- définition des modalités d'une tarification coordonnée avec d'autres modes : réduction tarifaire, titre unique, tarifs de fidélité, etc ...
- obligation de fourniture des données horaires, plans des réseaux, grilles tarifaires, points d'arrêts géolocalisés de la desserte et mise à jour en temps réel, sous format informatique compatible avec la Centrale d'Information multimodale du SMTCO
- utilisation de véhicules « propres », accessibles, « haute qualité environnementale »
- obligation de non-concurrence avec les lignes existantes


Modalités :

- arrêté d'attribution ou convention de financement dont la durée maximale sera calquée sur la durée du marché, contrat d'exploitation ou DSP.
Faculté de subventions dégressives dans le temps : pour rechercher la réduction des coûts d'exploitation, mise en œuvre d'une dégressivité du taux en fonction d'une exigence de ratio coût/efficacité satisfaisant (prise d'effet au 01/01/2017).

Montant :

- un montant annuel en euros, modulable en fonction de la qualité du service offert :
 - nombre d'habitants desservis
 - fréquence du service (nombre de jours et plage horaire)
 - obligations minimum à satisfaire
- ajustement annuel du montant (en plus ou en moins) en fonction de la fréquentation réelle

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



- un plafond **maximum annuel** : 50% du déficit d'exploitation (sur la base de justificatifs), avec un ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage, toutes subventions confondues.

Publicité et communication

- **Toutes les actions de communication relatives au projet financé devront mentionner l'intervention du SMTCO.**
Les modalités de publicité et de communication seront détaillées dans les arrêtés ou conventions afférentes à chaque opération.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Conditions à satisfaire : - équipements et points relais d'information multimodale, pôles d'échanges intermodaux

- véhicules de transport « propres », haute qualité environnementale et accessibles.
- obligation de fourniture des données horaires à la Centrale d'information multimodale (idem subv. de fonctionnement)
- définition des modalités de tarification coordonnée (idem subv. de fonctionnement) et réduction tarifaire afférente
- participation du SMTCO à la définition des cahiers des charges

Modalités :

- **arrêté de subvention ou convention de financement annuelle ou pluriannuelle, selon les cas**

Montant :

- **taux variable du coût HT d'investissement en fonction des autres subventions obtenues avec un ticket modérateur de 30% minimum restant à la charge du maître d'ouvrage, toutes subventions confondues.**
- **plafond en euros de la dépense subventionnable par type d'équipement**
Le plafond subventionnable est établi sur la base des prix pratiqués par les centrales d'achats (UGAP, AGIR, CATP) ou commande groupée entre plusieurs collectivités.

Publicité et communication

- **Toutes les actions de communication relatives au projet financé devront mentionner l'intervention du SMTCO.**
Les modalités de publicité et de communication seront détaillées dans les arrêtés ou conventions afférentes à chaque opération.



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 17/03/2016

N° de dossier : 17 - 2016 du 17/03/2016	Description de l'opération	Contribution forfaitaire - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2016 -
		H.T.			
<p>reconduction des mesures de renforts et d'adaptation de l'offre de transport en heures creuses, des déplacements domicile / travail et mise en place d'une offre TAD (lignes virtuelles) pendant les vacances scolaires</p> <p>Durée DSP : 12 ans Début : 1er janvier 2009 Fin : 31 décembre 2020</p> <p>Lot 1 : Secteur Ouest Délégué : ATRIOM du Beauvaisis</p> <p>Lot 2 : Secteur Sud Est Délégué : Kéolis Réseau Départemental Sud Oise</p> <p>Lot 3 : Secteur Nord Est Délégué : ATRIOM du Compiègnois</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -> Renforcer l'offre de transport en heures creuses, -> Favoriser les déplacements domicile / travail, -> Mise en place d'une offre TAD (lignes virtuelles) pendant les vacances scolaires, -> Offrir une alternative à la voiture particulière vers les gares à forte fréquentation. <p>Fréquentations 2015: (données SISMCO) Renforcement offre : 1 D41 444 validations (-2% par rapport à 2014). Rabattement gares : 628 764 validations (+ 1% par rapport à 2014). Soit au total 1 670 208 validations (-1% par rapport à 2014).</p> <p>Prese en charge par le SMTCC : Contribution forfaitaire (RS DSP) Exo TVA</p> <p>Conditions : -> Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. -> Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. -> Respect des obligations de la convention bilatérale SISMCO.</p>	<p>Renforcement de l'offre :</p> <p align="right">355 317,42 €</p>	<p>Rabattements sur gares :</p> <p align="right">283 184,07 €</p>	40%	142 126,97 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		638 501,49 €			283 719,00 €

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 17/03/2016

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Compensation tarifaire - 1er semestre 2016 -		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - 1er semestre 2016 -	
		M.T.	T.T.C.			
<p>N° de dossier : 18 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>Maintien et poursuite des mesures de tarification harmonisée et unifiée sur les lignes interurbaines du réseau départemental</p> <p>Durée DSP : 12 ans Début : 1er janvier 2009 Fin : 31 décembre 2020</p> <p>Lot 1 : Secteur Ouest Délégué : ATRIOM du Beauvaisis</p> <p>Lot 2 : Secteur Sud Est Délégué : Kéolis Réseau Départemental Sud Oise</p> <p>Lot 3 : Secteur Nord Est Délégué : ATRIOM du Compiègnais</p>	<p>Après l'application de la tarification à 2€ en 2009, le Département a décidé au 01/01/2014 d'unifier sa gamme tarifaire complète sur l'ensemble des lignes interurbaines de voyageurs du réseau départemental (Secteur Kéolis/Secteur ATRIOM). Tarif 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Billet unitaire à 3€. - Carnet de 10 voyages à 15€. - Abonnement mensuel à 40€. - Abonnement mensuel jeune (-25 ans) à 20€. <p>Objetif :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Favoriser l'usage du transport collectif sur le réseau départemental des lignes interurbaines. <p>Fréquentations 2015 : (source SISMO)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation commerciale totale : 983 019 validations (+2,8 % par rapport à 2014). - Abonnement mensuel jeune (-25 ans) : 167 884 validations (+28% par rapport à 2014). <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Compensation tarifaire (R3 DSP).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Respect de l'objectif du SMTCC d'harmonisation des titres de transport. > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	/	3 124 587,84 €	40%	1 249 835,13 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT en €					3 124 587,84 €	1 249 835,13 €

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 17/03/2016

N° de dossier : 19 - 2016 du 17/03/2016 Transport Isarlem en Véhicule Adapté : TVVA Durée du marché : 36 mois Début : 01/01/2014 Fin : 31/12/2016 Désignataire : Transport Personnalises du Valois (TPV)	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - 1 er semestre 2016 -
		H.T.	T.T.C.		
	<p>A l'issue de la procédure de dialogue compétitif engagée en septembre 2013, l'offre de l'entreprise les Transports Personnalisés du Valois a été retenue pour assurer l'exploitation des services de transport collectifs à la demande, dont le service en faveur des personnes adultes handicapées à 80%, en remplacement du service Oise Mobilité Transport Adapté exploité jusqu'au 31/12/2013 par voie de DSP par la société Litocole. Depuis le 01/01/2014, ce nouveau service se dénomme TVVA.</p> <p>Objectif : -> Améliorer les possibilités de déplacement des personnes à mobilité réduite (les personnes majeures justifiant d'une carte d'invalidité d'au moins 80%).</p> <p>Fréquentations : (Source CD60) 2015 : 96 458 voyages/an porte à porte, 11 057 utilisations/an. 2014 : 80 555 voyages/an porte à porte, 10 272 utilisations/an. Soit une augmentation de la fréquentation de +7,6% entre 2014 et 2015.</p> <p>Prise en charge par le SMTCC... Déficit d'exploitation du service "TVVA porte à porte"</p> <p>Conditions : -> Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. -> Apposition du logo SMTCC sur les véhicules selon la charte graphique.</p>		2 300 000,00 €	40%	920 000,00 €
FONCTIONNEMENT			2 300 000,00 €	40%	920 000,00 €

DÉPOSÉ
LE 21 MARS 2016
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 17/03/2016

N° de dossier : 20 - 2016 du 17/03/2016 Action de promotion du réseau Départementale (semaines européennes de la Mobilité)	Description de l'opération	Participation financière - 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention H.T. - 2016 -
		H.T.	T.T.C.		
	<p>Le Département de l'Oise engage des actions de promotion de son réseau durant la semaine européenne de la mobilité visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> > mettre en œuvre une approche pédagogique de l'utilisation du Pass Oise Mobilité, > enrayer la fraude et favoriser la mise en conformité des fraudeurs, > dynamiser et véhiculer une image positive du réseau de transport collectif départemental, > fidéliser la clientèle occasionnelle et développer l'adhésion sur la gamme tarifaire, > favoriser la correspondance car/train, > promouvoir le transport collectif auprès des nouveaux arrivants sur le territoire départemental, > favoriser les comportements citoyens à bord des véhicules. <p>Libellés des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> > KRDSO: "Citoyenneté opération Théâtre à bord" > ATRIOM: Campagne d'incitation à la validation <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > développer l'usage du réseau de transport collectif départemental, > améliorer l'image du transport collectif. <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Participation financière aux actions de promotion du réseau départemental dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. 	21 000,00 €	/	50%	10 500,00 €
FONCTIONNEMENT		21 000,00 €	-	50%	10 500,00 €

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Coût de l'aménagement sur sites de co-voiturage - 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention H.T. - 2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>Il s'agit d'une démarche complémentaire à celle entreprise par le SMTCC.</p> <p>Les points CoVoitur'Oise sont des lieux aménagés où les personnes ayant organisé un trajet en covoiturage peuvent se rencontrer.</p> <p>Ces points sont situés à proximité immédiate des axes de circulation et offrent une bonne capacité de stationnement.</p> <p>Pour 2016, 5 aménagements sont prévus : Cires les Mello, Lamorlaye, Saint Just en Chaussée, Pont Sainte Maxence, Uilly Saint Georges</p> <p>Cela consiste à installer un totem CoVoitur'Oise au droit des places réservées, matérialisées par un marquage au sol orange. Les points CoVoitur'Oise sont identifiés sur le site Internet Oise Mobilité.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développement du covoiturage, > Diminution des émissions de gaz à effet de serre, > Réduction des zones de congestion en entrée de ville. <p>Prise en charge par le SMTCC : Aménagement d'aires de co-voiturage</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Coopération préalable avec les chargés de mission du SMTCC, dès les premiers contacts avec les demandeurs, > Définir le nombre de places réservé au covoiturage, > Fournir la matérialisation + la photo de l'aménagement, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenariat SMTCC, > Apposition du logo sur les totems selon la charte graphique. 	35 000,00 €	/	30%	10 500,00 €
<p>INVESTISSEMENT</p> <p>N° de dossier : 21 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>Anticipation de 5 points de rendez-vous pour le co-voiturage</p> <p>Dérogation pour commencement anticipé pour les sites de co-voiturage de Cires les Mello et Lamorlaye</p>				
TOTAL INVESTISSEMENT en €	35 000,00 €	-	30%	10 500,00 €

LE 21 MARS 2016 DÉPOSÉ A LA PRÉFECTURE DE L'OISE





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Coût de l'investissement annuel - 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention H.T. - 2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 22 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>Renouvellement des cars pour l'exploitation des lignes de transports de voyageurs interurbains y compris le transport des scolaires</p> <p>Durée DSP : 12 ans Début : 1er janvier 2009 Fin : 31 décembre 2020</p> <p>Lot 1 : Secteur Ouest Délégué : ATRION du Beauvaisis</p> <p>Lot 2 : Secteur Sud Est Délégué : Kéolis Réseau Départemental Sud Oise</p> <p>Lot 3 : Secteur Nord Est Délégué : ATRION du Compiègnais</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maintien du niveau qualitatif du parc roulant conformément aux clauses de la DSP. > Utilisation de carburants propres. > Modernisation respectant les normes environnementales et réduisant les émissions polluantes. Norme Euro 6. <p>Renouvellement prévu pour 2016 : 37 véhicules. Age moyen du parc (RA 2014) = 7,20 contre 6,95 en 2013</p> <p>Prise en charge par le SMTCC : Participation au coût de l'investissement</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. > Faire membre, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. > Respect des obligations de la convention bilatérale SIGMO. 	<p>2 926 000,00 €</p>	<p>40%</p>	<p>1 170 400,00 €</p>
TOTAL INVESTISSEMENT en €				<p>1 170 400,00 €</p>

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Coût de l'investissement - 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention H.T. - 2016 -
	H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 23 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>Mise en conformité avec les règles d'accessibilité pour 215 cars départementaux non équipés de girouettes frontales (information affichée à l'extérieur du véhicule)</p> <p>L'arrêté du 03 mai 2007 a modifié les règles d'exploitation des véhicules accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et fixé les obligations en matière de transformations sonores et visuelles à bord des véhicules de transport en commun.</p> <p>Afin de respecter leur obligations de mise en conformité découlant de cet arrêté, les exploitants de transport du réseau départemental ont progressivement équipé les véhicules de girouettes. En outre, les véhicules neufs achetés chaque année sont systématiquement équipés de girouettes frontales. En complément le Département souhaite équiper 215 cars actuellement en circulation et non encore équipés d'une girouette frontale.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en conformité des véhicules du réseau départemental en matière d'information voyageur, > Installation de matériels interchangeables avec le SISMD pour simplifier les prises de services conducteurs. <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Participation au coût de l'investissement</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Compatibilité avec les spécifications techniques du SISMD pour garantir l'interfaçage entre le pupitre de commande girouette et le baillier Kerlink (protocole de communication RS 485). > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMD. 	131 250,00 €	/	30%	39 375,00 €
INVESTISSEMENT	131 250,00		30%	39 375,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT en €	131 250,00		30%	39 375,00 €

DEPOSE
ALA PREFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





COMMUNALITE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
Comité syndical du 17/03/2016

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Compensation tarifaire - Inclue dans la SPE - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C - 1er semestre 2016 -		
		H.T.	T.T.C				
<p>N° de dossier : 29 - 2016_V2 du 17/03/2016</p> <p>Mission et simplification de la grille tarifaire attractive initiée en septembre 2011</p> <p>Deux effets de la mise en place de la nouvelle grille tarifaire le 1er septembre 2011</p> <p>Durée DSP : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 juin 2019 Déléguataire : STAC</p>	<p>La grille tarifaire sur le réseau de transport de l'agglomération creilloise a été complètement revue en septembre 2011 afin d'avoir une nouvelle grille tarifaire plus simple, plus attractive et surtout à la baisse.</p> <p>Au mois d'août 2015, la grille tarifaire a de nouveau été revue et les modifications suivantes ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ticket unitaire : Passage de 0,80€ à 1€, - Carnet 5 voyages : Suppression, - Carnet 10 voyages : Passage de 5,50€ à 6€, - Abonnement mensuel 26-59 ans : Passage de 15€ à 16€, - Abonnement mensuel moins de 26 ans : Inchangé 1€, - Abonnement mensuel plus de 60 ans : Inchangé 10€, - Port-paiement moins de 26 ans et plus de 60 ans : Inchangé, - Port-paiement 26-59 ans : Passage de 0,50€/voyage à 0,54€, - Création abonnement annuel jeunes 20€. Pass Loisirs : <p>Les recettes commerciales supplémentaires engendrées pour le délégataire, estimées à 70.000€ environ par an, sont compensées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des charges d'exploitation de 6,97% entre 2011 et 2014, - Non-répercussion de l'augmentation de la TVA (+9%) effective au 1er janvier 2014. <p>Objets :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Maintenir la grille tarifaire attractive pour les usagers afin de tenir compte de la situation économique et afin que le prix ne soit pas un obstacle à la mobilité en transport collectif > Développer et renforcer la fréquentation du réseau de transport en commun pour l'ensemble de la population de l'agglomération. <p>Engagements sur l'ensemble du réseau :</p> <p>L'ensemble des validations opérées sur l'année 2015 montre que le nombre de validations a progressé de 19,8 % entre 2014 et 2015.</p> <p>Validations 2014 = 3 346 670 validations (Sources SISMO)</p> <p>Validations 2015 = 3 972 121 validations (Sources SISMO)</p> <p>Finan en attente par le SMTCC :</p> <p>Compensation tarifaire incluse dans la subvention forfaitaire d'exploitation.</p> <p>(Budget annexe transport non assujéti à la TVA)</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Respect de l'objectif du SMTCC d'optimisation des coûts de transport. > Faire mention, dans toutes les sections de communication relatives au projet financé, du partenariat SMTCC. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	1	240 000,00 €	40%	96 000,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT en €					240 000,00 €	40%	96 000,00 €

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Compensation tarifaire Inclus dans la SPE - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C. - 1er semestre 2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>FONCTIONNEMENT</p> <p>N° de dossier : 30 - 2016 au 17/03/2016</p> <p>Amélioration de service : Prolongation de la desserte (ligne D) avec création d'un arrêt (Porte de Creil) visant à favoriser l'intermodalité avec le réseau PSO, initié en avril 2012</p> <p>Durée OSP : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 juin 2019 Désignataire : STAC</p> <p>Objetifs : -> Favoriser le passage d'un réseau à un autre pour les usagers du réseau urbain de la GAC et donc favoriser l'intermodalité, -> Proposer une desserte incluant de la zone commerciale de St Maximin, de ses activités et des emplois (environ 4.000), -> Faire des réseaux de transport urbain un outil adapté aux besoins en mobilité des habitants,</p> <p>Préalignements : (Source SISMO) En 2015, 117 voyages en moyenne par arrêt Porte de Creil, soit 12,6% de hausses par rapport à 2014 (104 voyages), pris en charge par le SMTCCO - Subvention forfaitaire d'exploitation pour la part relative à la création de la desserte Porte de Creil, (budget autres transports non assujéti à la TVA)</p> <p>Conditions : -> Faire mention, dans toutes les sections de communication relatives au projet financé, au partenaire SMTCCO, -> Respect des obligations de la convention générale SISMO.</p>	/	30 000,00 €	50%	15 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	-	30 000,00 €	50%	15 000,00 €

DÉPOSÉ
LE 21 MARS 2016
A LA PRÉFECTURE DE L'OSU





COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
Comité syndical du 17/03/2016

DEPOSE
LE 21 MARS 2016
A LA PREFECTURE DE L'OISE



Description de l'opération	Compensation tarifaire Inclus dans la SPE - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C - 1er semestre 2016 -
	H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 31 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>Amélioration de services : Création d'un service de transport de soirée (20h30 - 21h30) dit FLECO destiné aux actifs reprenant leur domicile tardivement, initié en avril 2012</p> <p>Durée DSP : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 juin 2019 Déléataire : STAC</p>		37 500,00 €	50%	18 750,00 €
<p> Lors de la restructuration de son réseau de transport, le DAC a mis en place en avril 2012, 3 lignes de transport dites « Flexo » (à mi-chemin entre le ligne régulière et le transport à la demande). Sans réservation, Flexo est conçue selon un trajet modulable, construit par le conducteur en fonction des arrêts de descente demandés par les voyageurs à leur montée dans le bus. Le conducteur ira au plus direct entre 2 arrêts demandés.</p> <p> Depuis le 15 décembre 2014, un quatrième Flexo a été mis en service, assurée la desserte de Nogent sur Oise et Villiers St Paul à partir de la gare de Creil (départ 20h35) en correspondance avec le train arrivant de Paris à 20h28.</p> <p> Flexo prolonge ainsi le réseau plus tard le soir avec 4 bus au départ de la gare de Creil en correspondance avec les trains arrivant de Paris et à destination de toutes les communes de l'agglomération.</p> <p> Chaque départ est calé sur les arrivées des trains de Paris, arrivant à Creil entre 20h30 et 21h30.</p> <p> Flexo fonctionne également le dimanche et les jours fériés.</p> <p> Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Répondre de manière adaptée et souple à une demande de mobilité élastique, tout en maîtrisant les coûts de production initiaux. > Répondre aux besoins tarifés et décalés des actifs. > Assurer au mieux l'intermodalité entre le train et le bus. > Faciliter les déplacements domicile/travail. > Répondre à une demande de déplacement conséquente mais localisée sur le territoire. <p> Financement : (Source SISMO)</p> <p> En ce qui concerne les lignes Flexo, leur fréquentation est en augmentation de près de 77%, passant de 35 voyageurs par jour en 2014 à 64 en 2015.</p> <p> Hausse due à la création d'une quatrième ligne dès décembre 2014 mais globalement à la croissance du nombre d'usagers sur le réseau en 2015 (+15% environ).</p> <p> Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p> Subvention financière d'exploitation pour la part relative à la création du service Flexo.</p> <p> (Budget amorce transport non assujéti à la TVA).</p> <p> Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenariat SMTCCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 		37 500,00 €	50%	18 750,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				18 750,00 €



COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
Comité syndical du 17/03/2016

N° de dossier : 32 - 2015 du 17/03/2016	Description de l'opération	Compensation tarifaire Inclus dans la SPE -1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SIRTCC	Montant subvention T.T.C -1er semestre 2016 -
		M.T.	T.T.C		
<p>Amélioration de services : Meilleure desserte en transport collectif des pôles d'emploi et d'activités, initiée en avril 2012</p> <p>Quota DSP : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 juin 2019 Déléguataire : STAC</p>	<p>Dans le cadre de la réduction de son réseau de transport, la CAC a souhaité mieux desservir en transport en commun les pôles d'activités et d'emplois présents sur le territoire afin de les rendre plus accessibles auprès des habitants de la CAC. Ces lieux pourvoyeurs d'emplois bénéficiant ainsi d'une meilleure desserte, que ce soit en termes de fréquences de passage ou en termes de parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital de Creil (desserte renforcée - 1 desserte supplémentaire toutes les 40 min). - Centre Leduc de Montataire (nouvelle desserte - fréquences 60 min tous les jours). - CMO / Marchés de l'Oise (desserte renforcée - fréquence 10 min toute la journée contre 30 min avant). - Centre administratif de Creil (centre-ville - nouvelle desserte - fréquence 6 min en heures de pointe). - 21 Villers (desserte renforcée par un raccourcissement du temps de parcours). <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Elargir l'éventail des lieux attractifs accessibles en transport collectif, afin de faciliter les déplacements des actifs travaillant de manière régulière dans ces zones d'activités ou s'y rendant de manière épisodique. > Favoriser la possibilité d'être recruté pour les actifs non occupés, y compris pour ceux qui ne sont pas véhiculés. > Dynamiser le réseau et encourager l'usage des transports collectifs. <p>Éléments clés : Nombre de validations : • 15,8 % entre 2014 et 2015. Validations 2014 = 3 345 670 validations (Source SISMO) Validations 2015 = 3 872 121 validations (Source SISMO)</p> <p>Prise en charge par la SIRTCC : Subvention forfaitaire d'exploitation pour la part relative aux dessertes des pôles d'emploi et d'activités. (Budget amovible transport non assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SIRTCC. > Respect des obligations de la convention biennale SISMO. 	f	65 000,00 €	50%	32 500,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €					32 500,00 €

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Coût des prestations supplémentaires - 1er semestre 2016 - En €.		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - 1er semestre 2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>FONCTIONNEMENT</p> <p>N° de dossier : 33 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>Renforcement de la desserte de l'hôpital à Creil, depuis le 18/12/2013</p> <p>Durée DSP : 8 ans</p> <p>Début : 1er juillet 2011</p> <p>Fin : 30 juin 2019</p> <p>Désignataire : STAC</p> <p>Avenant n° 2</p>	<p>Le centre hospitalier de Creil est un atout important du réseau de l'agglomération creilloise.</p> <p>Au regard du nombre de salariés et de visiteurs attirés par ce site, la CAC a soutenu renforcement cette desserte.</p> <p>Ainsi, depuis le 18 décembre 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • desserte systématique de l'hôpital de Creil avec la ligne B (Nogent-sur-Oise / hôpital Creil), tous les jours même les dimanches et les jours fériés. • prolongement de la ligne D qui s'arrête à l'arrêt Pierre de Creil vers Creil hôpital du lundi au samedi : des trajets directs depuis Villers-Saint-Paul. <p>Déormais 4 des 5 lignes régulières du STAC desservent l'hôpital, ce qui fait de ce site le second le plus desservi après la gare.</p> <p>Les dessertes supplémentaires sont prévues chaque jour, soit près de 500 par semaine.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcer et améliorer l'offre de service proposé aux salariés et visiteurs de ce site. > Faciliter les flux domicile-travail (salariés de l'hôpital). > Mieux répondre aux besoins et attentes des actifs. <p>Prévisions : (Sous SISMO)</p> <p>358 validations / jour en moyenne pour une semaine-type en 2015, soit 7,5% de validations en plus par rapport à 2014.</p> <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Coût des prestations supplémentaires des lignes B et D + Indiscution. (Budget amorce transport non assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. > Respect des obligations de la convention régionale SISMO. 	/	50%	33 750,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	67 500,00 €	67 500,00 €	50%	33 750,00 €

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





COMMUNALITE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - Du 18/04 au 30/06/2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - Du 18/04 au 30/06/2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 34 - 2015 DU 17/03/2016</p> <p>Renforcement de l'offre de transport collectif du Hameau de Magneta (Montataire)</p> <p>Durée DSP : 8 ans Début : 1er juillet 2011 Fin : 30 juin 2019 Désignataire : STAC</p> <p>Expérimentation 1er semestre 2016</p>	/	7 500,00 €	50%	3 750,00 €
FONCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		7 500,00 €	50%	3 750,00 €

DEPOSE
A LA PREFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
Comité syndical du 17/03/2016

M ⁿ de dossier : 35 - 2016 du 17/03/2016	Description de l'opération	Participation financières à l'étude - 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - 2016 -	
		R.T.	T.T.C.			
Elaboration d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains) dans le cadre d'un PDM (Plan de Déplacements Mutualisés) à l'échelle d'un bassin de vie	<p>En mai 2011, l'INSEE a publié la nouvelle composition communale des agglomérations. L'aire urbaine de Creil dépassant les 100 000 habitants, les PTU qui la composent (CAC, PSD et Liencourt) doivent réaliser et approuver un PDU.</p> <p>Par délibération, le Syndicat Mixte du SCOT a décidé de porter l'élaboration d'un PDU sur son territoire, comprenant la CAC, la Communauté de Communes Pierre-Sud Oise (PSO) et la Communauté de Communes du Liencourtais - la Vallée Dorée (CCLVD).</p> <p>Par ailleurs, la Communauté de Communes des 3 Forêts (CC3F) et la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) ont sollicité leur participation à l'élaboration du PDU, même si les communes qui les composent ne sont pas dans l'obligation de réaliser un tel document de planification.</p> <p>Ainsi, CCPOH et CC3F ont fait le choix de réaliser un Plan Général de Déplacements (PGD) dans un premier temps, présentant plus de souplesse dans les modalités de réalisation qu'un PDU. Aussi, le démarrage dans son ensemble est celui d'un Plan de Déplacements Mutualisés (PDM).</p> <p>Le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Eustroisaises (SMBCVtE) coordonne et pilote la réalisation de l'EMD et du PDU.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Structurer dans une démarche ambitieuse et volontaire sur les questions relatives à la politique de mobilité d'un territoire, > Développement et optimisation des TC et des moyens de déplacement les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, > Raffinement sur de nouveaux services à la mobilité, > Amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, > Diminution du trafic automobile et organisation du stationnement. <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Participation au coût de l'étude au prorata du financement CAC</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Participation du SMTCC aux réunions de travail (CCTP, etc...), > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. 	/	70 000,00 €	20%	14 000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT en €					70 000,00 €	14 000,00 €

DÉPOSÉ
 A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
 LE 21 MARS 2016



FONCTIONNEMENT



COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
Comité syndical du 17/03/2016

N° de dossier : 36 - 2016 du 17/03/2016	Description de l'opération	Participation financière de l'opération - 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - 2016 -
		H.T.	T.T.C.		
Opérations de promotion dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité et de la Journée du Transport Public 2016	<p>Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité qui aura lieu courant septembre 2016, une réflexion est actuellement menée pour la programmation d'un événement qui permettrait de sensibiliser les habitants de l'agglomération creilloise à l'ensemble des modes alternatifs à la voiture : les transports publics mais également les deux-roues non motorisés, la marche à pied, le vélo, etc...</p> <p>Cet événement sera décliné sur tout le territoire de l'agglomération, appuyé notamment par l'association AUSDV.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir les déplacements en transports alternatifs à la voiture dans l'agglomération afin de valoriser la mobilité durable et faire changer les comportements en profitant de l'appui technique apporté par la G.I.E. (groupement d'intérêts économiques) GAART/UTP. > Inviter les usagers à utiliser les TC pour tous leurs déplacements travail et loisirs. > Assurer des stands afin d'informer et promouvoir le réseau en associant les autres ACT ou AOM / exploitants qui desservent l'agglomération et pour sensibiliser à nouveau les usagers aux outils SISMIC. <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Frais de communication et d'organisation matérielle de ces opérations. > Participation du SMTCC à la tenue de stands dans l'agglomération creilloise. <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. > Participation du SMTCC à toutes les réunions. 	1	12 000,00 €	50%	6 000,00 €
FONCTIONNEMENT			12 000,00 €	50%	6 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €			12 000,00 €	50%	6 000,00 €

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Coût de l'acquisition - 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention H.T. - 2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renouvellement annuel de la flotte de véhicules afin de rajouter le parc des véhicules et maintenir une moyenne d'âge du parc correcte (à 6,5 ans avec ce renouvellement). > Favoriser l'accessibilité des PMR par un équipement UPR. > Réduire les émissions polluantes par une motorisation de type EURO VI. > Permettre une meilleure qualité de service, notamment en terme de voyage. > Retour à l'expertise de la centrale d'achat AGIR pour bénéficier de coûts d'acquisition plus avantageux. > Acquiescer et expérimentar in situ un véhicule doté d'une motorisation hybride afin d'évaluer les impacts en termes d'économie de consommation GD. <p>Prise en charge assurée par la SMTCC.</p> <p>Participation au coût d'acquisition des 2 véhicules : 1 standard hybride diesel/électrique et 1 articulé diesel</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Participation du SMTCC à l'allocation du cahier des charges, (les bus seront pris en charge en vue de l'implémentation des équipements SMTCC). > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. 	630 000 €	/	40%	252 000,00 €
INVESTISSEMENT				
	TOTAL INVESTISSEMENT en €			252 000,00 €

DÉPOSÉ
LE 21 MARS 2016
ALA PRÉFECTURE DE L'OISE





AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2016 - en €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2016 -
	H.T.	T.T.C		
<p>N° de dossier : 10 - 2016-00_17/03/2016</p> <p>Desserts de l'Établissement Public d'Insertion Défense (EPIDE) par des navettes vers le pôle de développement des Hauts de Margny. Zone d'activité en cours de développement</p> <p>Marché urbain (TCC): Durée du marché : 7 ans Début de l'exploitation : 15 juillet 2013 Fin de l'exploitation : juillet 2020 Dépositaire : ACARY-Veolia Transdev</p>	<p>Mise en place des navettes depuis oct. 2007 vers le Pôle de Développement des Hauts de Margny. 1 à 2 allers-retours les lundis (ou dimanches soirs) et vendredis. Fréquentation : 130 usagers en 2015</p> <p>Prise en charge du SMTCCO. Déficit d'exploitation de la desserte de l'EPIDE (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Condition : > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO.</p>	2 750,00 €	/	550,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		2 750,00 €	20%	550,00 €

DEPOSE
ALA PREFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
Comité syndical du 17/03/2016

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2016 -		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2016 -
		H.T.	T.T.C.		
N° de dossier : 11 - 2016 du 17/03/2016 ALLOTIC - TAD - AMELIORATIONS : Extension de l'amplitude horaire et nouvelles dessertes Ouverture du service : Nov 2007 Début : 15 juillet 2013 Exploitants : Les artisans taxi	<p>> 5 lignes nouvelles sur les 5 secteurs actuels d'ALLOTIC. Horaire pré-défini sur chaque ligne entre 9h et 7h et entre 19h et 20h, en correspondance avec les trains à la gare de Compiègne.</p> <p>> Dessertes de zones d'activités (flux DT) : hauteurs de Margny, Longues Rayes, ZI Le Meux, Parc tertiaire et scientifique, Parc technologique des rives de l'Oise, ZA du Valadain.</p> <p>Objectifs :</p> <p>> Développer une offre de transport destinée aux usagers, > Faciliter les déplacements domicile / travail par le biais du TAD,</p> <p>Envisagements :</p> <p>En 2015 : 24 555 personnes transportées (soit +0,3% par rapport à 2014), dont une grande partie dans un contexte domicile-travail ou gîte.</p> <p>25% de la fréquentation se fait entre 7h et 9h (soit 6 196 personnes transportées).</p> <p>14 470 courses (soit -1,2% par rapport à 2014).</p> <p>1,7 personnes transportées par course (+0,6% par rapport à 2014).</p> <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Déficit d'exploitation sur la tranche 7h - 9h : Déficit d'exploitation sur la tranche avant 7h/après 19h. Déficit d'exploitation sur la desserte Hauts de Margny, Longues Rayes, ZI Le Meux, Parc tertiaire et scientifique, Parc technologique et ZA du Valadain. (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <p>> Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. > Mentionner sur le site internet de l'ARC et sur le guide ALLOTIC la participation du SMTCC en apposant le logo Oise Mobilité. > Apposition du logo Oise Mobilité SMTCC sur les véhicules. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO.</p>	Tranche 7h / 9h	54 900,00 €	50%	27 450,00 €
		Tranche avant 7h / après 19h	57 500,00 €	50%	28 750,00 €
		Desserte des Zones d'Activités	32 750,00 €	50%	16 375,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT en €		145 150,00 €	50%	72 575,00 €

LE 21 MARS 2016
ALAPRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ 16 375,00 €



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
Comité syndical du 17/03/2016

FONCTIONNEMENT	Description de l'opération	Coût des kms supplémentaires Améliorations des lignes TIC 1, 2, 3, 4 et 5 - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCO	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2016 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 12 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>TIC - RESEAU URBAIN</p> <p>AMELIORATIONS :</p> <p>Ligne 1</p> <p>Ligne 2</p> <p>Ligne 3</p> <p>Ligne 4</p> <p>Ligne 5</p> <p>Marché urbain (TIC) :</p> <p>Durée du marché : 7 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 15 juillet 2013</p> <p>Fin de l'exploitation : juillet 2020</p> <p>Départaire : ACARY/Vasella Transdev</p> <p>Date de début de l'opération : 15 juillet 2013</p>	<p>Ligne 1 : Adaptation et maintien du dénivelage amont de la ligne de 16 860,5 km / an</p> <p>Ligne 2 : Extension vers Clairfont Port à Commeux et renforcement de la desserte avenue Polinacré + 15 067 km / an</p> <p>Ligne 3 : Extension vers Choisy au Bac + 9 780 km / an</p> <p>Ligne 4 : Réorganisation avec desserte de la ZA du Bois de Plaisance et extension au centre-ville de Compiègne + 12 674 km / an</p> <p>Ligne 5 : Maintien et renforcement des services cadencés à 15 mn + 39 126,5 km / an</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faciliter les échanges rive droite - rive gauche et les connexions vers la ZAC de Jaux-Vernette, > Favoriser l'accès aux ZA de Mercières, du parc tertiaire et scientifique, > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Compiègne, les correspondances et faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Fréquentations...</p> <p>2ème campagne de comptages en janvier 2016 avec 7 cellules comptées, source SISMO :</p> <p>Ligne 1 : 15 104 montées / semaine (soit +0,2% par rapport à 2015)</p> <p>Ligne 2 : 26 035 montées / semaine (soit +1,5% par rapport à 2015) (hors services express)</p> <p>Ligne 3 : 14 939 montées / semaine (soit -6,4% par rapport à 2015)</p> <p>Ligne 4 : 5 915 montées / semaine (soit -2,6% par rapport à 2015)</p> <p>Ligne 5 : 32 716 montées / semaine (soit +1,5% par rapport à 2015)</p> <p>Prise en charge par le SMTCO :</p> <p>Coût des kms supplémentaires pour l'amélioration des 5 lignes, (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO, > Apposition du logo Crise Mobilité sur les fiches horaires, les totems et abri bus, et les véhicules, > Faire attention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCO, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	192 583,50 €	/	50%	96 291,75 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		192 583,50 €		50%	96 291,75 €

DÉPOSÉ
 A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
 LE 21 MARS 2016



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
Comité syndical du 17/03/2016

N° de dossier : 13 - 2016 du 17/03/2016	Description de l'opération	Déficit d'exploitation pour l'amélioration de la ligne DUF - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2016 -
		H.T.	T.T.C		
<p>TIC - Dimanche et jours fériés</p> <p>Réorganisation en 2 lignes et amélioration des correspondances en gare le Dimanche et Jours Fériés (DJF)</p> <p>Métropole urbaine (TIC):</p> <p>Durée du marché : 7 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 15 juillet 2013</p> <p>Fin de l'exploitation : juillet 2020</p> <p>Départementaire : ACARY - Veolia Transdev</p> <p>Date de début de l'opération : 15 juillet 2013</p>	<p>Réorganisation du service spécifique aux dimanches et jours fériés en 2 lignes et amélioration des correspondances en gare le dimanche pour les retours d'étudiants ou d'adultes travaillant à Compiègne en semaine. (*2 567 km / an).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer l'offre de services proposée le dimanche et les jours fériés et sa lisibilité pour le public, > Encourager l'usage des transports collectifs, > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Compiègne, > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Prévisions : (Source SISMO)</p> <p>5 150 usagers en 2015 (DJF1 : 75%, DJF2 : 25%)</p> <p>4 500 usagers en 2014</p> <p>4 396 usagers en 2013</p> <p>Prise en charge par le SMTCC...</p> <p>Réseau payant le dimanche et jours fériés, recettes à déduire.</p> <p>Déficit d'exploitation pour l'amélioration des 2 lignes DJF. (Budget Transport de TARC assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO, > Apposition du logo Oise Mobilité sur la fiche horaire, les letens et atri bus, et les véhicules, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	5 222,50 €	/	40%	2 089,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		5 222,50 €	-	40%	2 089,00 €

DEPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>№ de dossier : 14 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>TIC - Lignes périurbaines Renforcement des services ouverts au grand public pour une offre périurbaine plus lisible et attractive</p> <p>Marché unique (TIC) : Durée du marché : 7 ans Début de l'exploitation : 15 juillet 2013 Fin de l'exploitation : juillet 2020 Désignataire : ACARY - Veolia Transdev</p> <p>Date de début de l'opération : 15 juillet 2013</p>	<p>D'ores et déjà, les services Soctas/TIC n'ont pas uniquement vocation à remplir une desserte des établissements scolaires. Des services ont été ajoutés en complément des trajets partagés avec le public scolaire.</p> <p>ZA1 : ligne express entre la gare de Compiègne et les zones d'activité de La Croix St Ouen et Le Meux (+16 100km).</p> <p>Lignes 103 et 106 : services permettant un aller-retour matin et aprm entre les communes de Choisy au Bac, La Croix St Ouen et St Sauveur (+14 000 km).</p> <p>Lignes connectées au pôle gare de Compiègne.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Améliorer l'offre en transports collectifs depuis toutes les communes de l'agglomération, en direction de la gare de Compiègne ou des zones d'emplois et de services > Encourager l'usage des transports collectifs. > Améliorer l'intégralité Bus-Train en gare de Compiègne. > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p><u>Estimations :</u></p> <p>Source ARC, janvier 2015 :</p> <p>Ligne 103 : 1 650 montées / semaine</p> <p>Ligne 106 : 1 084 montées / semaine</p> <p>Ligne ZA1 : 74 montées / semaine</p> <p>Prise en charge par la SMTCCO :</p> <p>Déficit d'exploitation pour les lignes périurbaines 103 et 106 et service ZA1 + révision des prix (Budget Transport de l'ARC assujéti à la TVA).</p> <p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel TC sur la base TDO du SISMO. > Apposition du logo Oise Mobilité sur les fiches horaires. > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	51 154,00 €	50%	25 577,00 €
FONCTIONNEMENT		51 154,00 €	50%	25 577,00 €

LE
21 MARS 2016



DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
Comité syndical du 17/03/2016



N° de dossier : 15 - 2016 du 17/03/2016	Description de l'opération	Participation financière - Du 01/01 au 31/03/2016 - en €		Taux de subvention - SMTCC	Montant subvention H.T. - Du 01/01 au 31/03/2016 -
		R.T.	T.T.C.		
<p>VélotTC - Location et stationnement sécurisé de vélos à la gare de Compiègne</p> <p>Marché urbain (MTC) : Durée du marché : 7 ans Début de l'exploitation : 15 juillet 2013 Fin de l'exploitation : juillet 2020 Désignataire : ACARY - Veolia Transdev</p> <p>Date de début de l'opération : 7 oct 2013</p>	<p>Location du local pour l'agence de location/réparation et information multimodale.</p> <p>Pars de 100 vélos dans un premier temps, en location moyenne/longue durée allant de 2 jours à 1 an en intermodalité à la gare de Compiègne.</p> <p>Augmentation du parc de 50 vélos supplémentaires en 2016.</p> <p>Consigne collective sécurisée (50 places) avec accès par badge, à proximité directe de la gare.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développer la pratique urbaine en milieu urbain en particulier des salariés, des usagers du train et des étudiants, > Augmenter la part d'utilisation du vélo et intégrer le vélo dans l'offre publique de mobilité proposée par l'ARC, > Anticiper l'intermodalité tous modes en gare de Compiègne, > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Financement :</p> <p>Depuis 2014, location de la totalité du parc et remplissage de la consigne.</p> <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Participation financière pour le service vélos :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyer agence (50%), - Déficit d'exploitation du service de location et stationnement (hors achat des vélos) (50%), - Fourniture de la consigne de stationnement (40%) (Budget Transport de l'ARC, assujéti à la TVA). <p>Conclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel vélo (pistes cyclables) pour l'agglomération au SISMO, > Apposition du logo Oise Mobilité sur la notice correspondante au service vélo, et sur fabri vélos côté Marigny, > Diffusion de l'information multimodale du SISMO dans le local de l'agence, > Prévoir dans le local de l'agence un emplacement pour la borne de rechargement et de consultation ainsi qu'un point relais information multimodale voyageurs, > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC, > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	74 569,00 €	/	50%	37 284,50 €
	Fourniture de la consigne de stationnement	14 945,00 €	/	40%	5 978,00 €
		<p>Plan de financement annuel 2016 :</p> <p>Région / ADEME : 34 979 € (24,94 %) SMTCC : 63 762 € (44,37 %) ARC : 44 861 € (31,28 %)</p>			
FONCTIONNEMENT		89 514,00 €			43 262,50 €

LA
LE
DEPOSE
ALA PREFECTURE DE L'OISE
21 MARS 2016





AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Déficit d'exploitation pour le rattachement de la ligne 2 - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 16 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>TIC - Services express en renfort de la ligne 2 du réseau urbain</p> <p>Marcé urbain (TIC) :</p> <p>Durée du marché : 7 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 15 juillet 2013</p> <p>Fin de l'exploitation : juillet 2020</p> <p>Déclarataire : ACARY - Veolia Transdev</p> <p>Date de début de l'opération : mars 2014</p> <p>Ordre de services n° 6</p>	<p>La reconfiguration de la ligne 2 rencontre un véritable succès. Mise en place de nouveaux services "express" ne marquant que les principaux arrêts en heures de pointe.</p> <p>Cela nécessite un véhicule supplémentaire.</p> <p>7 allers-retours par jour répartis dans les créneaux 7h - 9h, 12h - 14h et 18h30 - 19h.</p> <p>Ne circule qu'en périodes sociales.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Renforcer l'offre en heures de pointe. > Faciliter les flux domicile-travail. > Attirer davantage le public et favoriser le report modal. <p>Équipement :</p> <p>Réseau gratuit.</p> <p>2ème campagne de campagnes en janvier 2016 avec 7 cellules complètes.</p> <p>source SISMO :</p> <p>Ligne 2 express : 2 063 montées / semaines (soit +22% par rapport à 2015).</p> <p>Prise en charge par le SMTCCO :</p> <p>Déficit d'exploitation pour le renfort express de la ligne 2. (Budget Transport de TARC assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise à jour du référentiel TC sur la base TCC du SISMO. > Apposition du logo Oise Mobilité sur les fiches horaires, les totams et sur bus, et les véhicules. > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCCO. > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	45 330,00 €	40%	18 132,00 €
FONCTIONNEMENT				
TOTAL FONCTIONNEMENT en €			45 330,00 €	18 132,00 €

DÉPOSÉ
 A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
 LE 21 MARS 2016



COMMUNAUTE DE COMMUNES PIERRE SUD OISE
Comité syndical du 17/03/2016

DEPOSE
A LA PREFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention H.T. - 1er semestre 2016 -
	P.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 24 - 2016 V2 du 17/03/2016</p> <p>Restructuration du réseau de transport urbain PSO</p> <p>Durée du marché : 2 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 1er janvier 2016</p> <p>Fin de l'opération : 31 décembre 2017</p> <p>Titulaires du marché : Transport Evryard - Groupe KEOLIS</p> <p>Dérogation pour commencement à négliger</p>	43 472,00 €	/	40%	17 388,80 €
<p>La Communauté de communes Pierre Sud Oise a renouvelé son marché de transport depuis le 1er janvier 2016. Au vu de la répartition des lignes qui a eu impact sur le territoire de Pierre Sud Oise, il a été décidé de repenser ce marché pour une durée de 2 ans.</p> <p>Le marché a été attribué à la société Keolis Evryard.</p> <p>Enfin le cadre du renouvellement, une étude préalable a été menée avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (BETRIQUE EBEL CONSEIL). Cette étude a permis d'améliorer la complémentarité de l'offre avec le réseau de la C.A.C. et du département tout en continuant de répondre aux besoins et aux attentes des voyageurs.</p> <p>Les améliorations majeures apportées au réseau sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadencement des lignes PSO et du département visent des trains différents, - L'amélioration des correspondances entre les lignes de PSO et de la CAC notamment l'ajout de l'arrêt « hôpital » de Criel sur la ligne Amiens, - Création d'une nouvelle ligne régulière reliant les communes de Masryel, Saint-Vaast les Mote, Commoey et Thiverny à la gare de Saint-Vuléry (Escarpeval), - La fusion de deux lignes avec une perte en TAD (ancienne ligne de Criel) et une partie régulière (ancienne ligne Rose) desservant la gare de Criel, - Correspondance garantie plus tardivement pour la ligne Emeraude (Saco de Chantilly). <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rendre le réseau de transport plus performant en répondant encore mieux aux attentes et besoins des usagers, > Développement du transport collectif en alternative à l'usage des véhicules particuliers et inciter à un changement de comportement de la population en faveur du développement durable en répondant aux besoins des usagers, > Développement du territoire, > Compléter l'offre des lignes assurées par le Département, > Assurer l'intermodalité avec les lignes SNCF (gares de Criel et Commoey) en reliant les communes voisines. <p>Financements : (Source Rapport d'activité Transport Evryard)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne Emeraude : 9 912 en 2015 - Ligne Lias : 1 167 en 2015 (suppression de la ligne en juillet 2015), - Ligne Amiens : 34 437 en 2015, - Ligne Rose : 2 729 en 2015, - Ligne Cressis : 2577 usagers en 2015 (Départ en novembre 2015). <p>Prise en charge par la SMTCC :</p> <p>Coût d'exploitation déduction l'axe de la recette résulte du Vt perçu et affecté à ces lignes d'exploitation.</p> <p>(Budget Transport depuis juillet 2011 - Assujéti à la TVA).</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris l'axe horaire) de la CCFPSO la participation de SMTCC en apposant le logo Cisse Michilly, > Respect des obligations de la convention bilatérale S/SMD > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. 	<p>Le ticket modérateur de 30% entraine résistances à la charge du maître d'ouvrage toutes subventions confondues</p> <p>Sous réserve de réajustement au vu des recettes réelles du Vt et des recettes voyageurs perçues.</p> <p>Dépense prévisionnelle 2016 : 563 521 € (exploitation des lignes)</p> <p>Recettes prévisionnelles 2016 : Du Vt (75%) : 545 577 € affectées aux lignes régulières</p> <p>Commercial : 30 000 €</p>			
FONCTIONNEMENT	43 472,00 €		40%	17 388,80 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €	43 472,00 €		40%	17 388,80 €





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - 1er semestre 2016
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 05 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>Service de Transport Collectif à la Demande : TUB</p> <p>TCAD par convocation de délégation de compétence du C690</p> <p>Durée du marché : 5 ans (marché prévu pour une durée initiale de 12 mois renouvelables 4 fois par reconduction expresse par périodes de 12 mois).</p> <p>Nouveau marché le 01/01/2013 (ce marché modifie notamment le barème des prix).</p> <p>Début de l'exploitation : 01/02/2011</p> <p>Fin de l'exploitation : 31/12/2017</p> <p>Titulaire du marché : Noyon Cars</p> <p>Ouverture du service : le 01/02/2011</p> <p>Subventionné pendant 2 ans (2011-2012) par la Région Picardie</p> <p>Reprise du subventionnement par le SMTCC en 2013</p>	/	79 672,50 €	40%	31 869,00 €
<p>Soucieux d'améliorer la mobilité des personnes sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais propose depuis février 2011 un service de Transport Collectif à la Demande (TCAD).</p> <p>Ce service, soutenu par les élus, obéit à une idée forte consistant à développer des liens solidaires entre la ville centre Noyon et les 41 villages qui composent la structure intercommunale.</p> <p>Le service TUB propose 4 services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reboisement sur la gare de Noyon, - desserte des pôles relais locaux, - liaison Noyon-Passel - liaison Noyon-Parc Carrières : ajout d'un arrêt Campus Inovia depuis le 1er février 2016, de manière expérimentale pendant 6 mois sur cette liaison. <p>Coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Offrir une alternative à la voiture individuelle, > Apporter une solution de déplacement, > Encourager l'usage des transports collectifs, > Favoriser l'intermodalité en gare de Noyon, > Faciliter les déplacements domicile / travail. <p>Frequenciations : (Source Agence Cise Mobilité)</p> <p>En 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 9 841 personnes transportées (soit +44% par rapport à 2014) 2,07 personnes transportées par course (soit -7% par rapport à 2014) 69,78% des missions sont regroupées (soit -6% par rapport à 2014) <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Déficit d'exploitation du TCAD hors action de communication.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. > Participation du SMTCC aux réunions de travail (réunions de bilan, définition des cahiers des charges, etc.). > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMD. 				<p>Dépense prévisionnelle 2016 : 173 345 €</p> <p>Recette prévisionnelle 2016 : Commercial : 14 000 €</p>
FONCTIONNEMENT		79 672,50 €	40%	31 869,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT en €		79 672,50 €	40%	31 869,00 €

DEPOSE
A LA PREFECTURE
LE 21 MARS
DE LOIRE





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD
Comité syndical du 17/03/2016

N° de dossier : 02 - 2016 du 17/03/2016	Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - 1er semestre 2016 -
		H.T.	T.T.C.		
<p>Service de Transport Collectif à la Demande : TADAM</p> <p>TCAD par convention de délégation de compétence du CG60</p> <p>Durée du marché : 2 ans</p> <p>Début de l'exploitation : 01/01/2014</p> <p>Fin de l'exploitation : 31/12/2015</p> <p>Avenant de prolongation jusqu'au 31/07/2016</p> <p>Titulaire du marché : Transport Touristimo Services</p> <p>Ouverture du service : le 01/02/2012</p>	<p>La Communauté de Communes du Plateau Picard a mis en place, depuis 2012, un service de transport collectif à la demande et d'aide à la mobilité appelé Tadem.</p> <p>Le tarifari dessert les 52 communes de son territoire pour des destinations préétablies et à des horaires de dépenses fixes. Il propose 2 services :</p> <p>- Un service à destination des gares de Saint-Just-en-Chaussée et de Tricot du lundi au vendredi entre 8h05 et 8h20 et entre 18h20 et 20h35.</p> <p>- Un service de proximité à destination des bourgs et commerces de Saint-Just-en-Chaussée, de Maignelay-Montigny, de La Neuville-Roy et de Tricot, répartis le matin ou l'après midi, en 6 demi-journées.</p> <p>Le service a fait l'objet des améliorations suivantes en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de nouveaux points d'arrêts de prise en charge sur simple demande. - mise en place d'une ligne virtuelle pour la service bourg du mardi matin (marché de Saint-Just en Chaussée) à Maignelay - Montigny. - renforcement des moyens par facturation systématique d'un troisième véhicule en cas de besoin pour limiter le temps de trajet des usagers. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Développer la mobilité en zone rurale en proposant un service de complément aux lignes régulières existantes du département et de la région. > Faciliter les déplacements domicile / travail. > Désenclaver les communes rurales en permettant à ses habitants de se rendre à des points stratégiques du territoire comme les gares SNCF, les centres villes ou les centres commerciaux. > Développer l'usage du transport collectif. > Assurer l'intermodalité avec les gares du territoire. <p>Prévisions : (Sources Agence Oise mobilité)</p> <p>5134 personnes transportées en 2015 contre 6430 personnes transportées en 2014, soit :</p> <p>428 personnes transportées en moyenne par mois (336 en 2014),</p> <p>1,7 personnes transportées en moyenne par course (2,166 en 2014),</p> <p>61,34 % des missions sont regroupées (77,73 % en 2014).</p> <p>La reprise de la fréquentation annoncée durant le 3ème trimestre 2015 continue en fin d'année (1660 personnes transportées dernier trimestre 2015 contre 1275 en 2014).</p> <p>Prise en charge par le SMTCC :</p> <p>Déficit d'exploitation du TCAD :</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenariat SMTCC. > Apposition du logo sur les véhicules selon la charte graphique. > Participation du SMTCC aux réunions de travail (réunions de bilan, etc....) > Respect des obligations de la convention bilatérale SISMO. 	77 000,00 €	40%	30 800,00 €	
FONCTIONNEMENT					
TOTAL FONCTIONNEMENT en €					77 000,00 €
					40%
					30 800,00 €

Dépense prévisionnelle 2016 :
160 000 €

Recette prévisionnelle 2016 :
Commerciale : 6 000 €

Ticket modérateur de
30% minimum restant
à la charge du maître
d'ouvrage toutes
subventions
contondues

LE 21 MARS 2016

EXPOSÉ
ALA PRÉFECTURE DE L'OISE





COMMUNE DE CREPY EN VALOIS
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - 1er semestre 2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 04 - 2016 V2 du 17/03/2016</p> <p>Exploitation du réseau de transport collectif urbain à deux lignes régulières CYPRE</p> <p>Ouverture du service : le 02/12/2013</p> <p>Lignes 1 et 2 : Marché urbain (CYPRE) - Durée du marché 5 ans Début de l'exploitation Ligne 1 : 01/12/2014 Début de l'exploitation Ligne 2 : 01/12/2013 Fin de l'exploitation : 30/11/2018 Titulaire du marché : Les cars Charlots</p>	/	290 111,50 €	50%	145 055,75 €
<p>Suite au PGD et PDU, création et exploitation d'un réseau de transport collectif à une ligne régulière cadencée au 1/4 d'heure de 6h à 20h et desservant une dizaine de points d'arrêt dans Crepy-en-Valois, l'arrière Nord-Sud.</p> <p>Ajout d'une 2ème ligne le 1er décembre 2013, en complément de la 1ère ligne, itinéraire Est-Ouest.</p> <p>Objectifs : > Offrir une réelle alternative à l'usage de l'automobile en ville. > Réduire le stationnement en centre-ville. > Assurer de bonnes correspondances en gare SNCF pour les migrants alternants.</p> <p>Fréquentations : Réseau gratuit En 2015 : 9 680 montées / semaine en moyenne.</p> <p>Prise en charge par le SMTCC : Déficit d'exploitation déduction faite de la recette réelle du V1 perçu et affecté aux deux lignes d'exploitation.</p> <p>Conditions : > Faire mention, dans toutes les actions de communication relatives au projet financé, du partenaire SMTCC. > Mentionner sur le site internet et sur le guide (y compris fiche horaire) de la Communauté de Crepy en Valois la participation du SMTCC en apposant le logo Cise Mobilité. > Respect des obligations de la convention bilatérale SMTCC.</p>	/	290 111,50 €	50%	145 055,75 €
FONCTIONNEMENT		290 111,50 €	50%	145 055,75 €

Sous réserve de réajustement au vu de la recette réelle du V1 urbain perçu

Dépense prévisionnelle 2016 :
950 885 € TTC

Recettes prévisionnelles 2016 :
Du V1 (78,53 %) : 370 668 €
Commercialia : 0 €

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





COMMUNE DE NOYON
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - Du 04/01 au 06/07/2016 - En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - Du 04/01 au 06/07/2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 01 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>Améliorations</p> <p>Desserte en transport urbain de la zone INDVIA</p> <p>Marchés spécifiques</p> <p>Durée du marché : 10 mois</p> <p>Début de l'exploitation : 1 septembre 2015</p> <p>Fin de l'exploitation : 5 juillet 2016</p> <p>Titulaire du marché : Noyon Cars</p>	/	30 404,72 €	50%	15 202,36 €
FONCTIONNEMENT		30 404,72 €	50%	15 202,36 €

DEPOSE
ALA PREFECTURE DE LA SEINE
LE 21 MARS 2016





COMMUNE DE NOYON
Comité syndical du 17/03/2016

Description de l'opération	Déficit d'exploitation - 1er semestre 2016 - En €		Taux de subvention SMTCCO	Montant subvention T.T.C. - 1er semestre 2016 -
	H.T.	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 23 - 2016 du 17/03/2016</p> <p>Améliorations du réseau de bus Libibus à compter du 15 décembre 2014</p> <p>Marché initial : Durée du marché : 8 ans Début d'exploitation : 02/01/2010 Fin d'exploitation : 01/01/2018 Titulaire du marché : Noyon Cars</p> <p>Améliorations du réseau intégré dans l'avenant n° 3 au marché initial</p>	/	16 690,00 €	50%	8 345,00 €
FONCTIONNEMENT		16 690,00 €	50%	8 345,00 €

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





COMMUNE DE PONT SAINTE MAXENCE
Comité syndical du 17/03/2016

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



Description de l'opération	Déficit d'exploitation En €		Taux de subvention SMTCC	Montant subvention T.T.C. - 1er semestre 2016 -
	Opérations	T.T.C.		
<p>N° de dossier : 03 - 2015 du 17/03/2015</p> <p>Restructuration du réseau de Transports Urbains Municipaux</p> <p>Du 1er Mars 2016 à fin (renouvelable 3 fois)</p> <p>Début : 1er avril 2012</p> <p>Fin : 31 mars 2019</p> <p>Titulaire du marché : Kéolis Oise</p> <p>Avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2016.</p> <p>Ouverture du service le 21 mai 2012</p>	<p>Dans le cadre de son marché passé avec Kéolis Oise, la ville de Pont Sainte Maxence a mis en place en mai 2012 un réseau qui améliore les performances d'interconnexion avec la gare SNCF par la dissociation de 3 lignes elle-même inséparables entre elles.</p> <p>En novembre 2014, une nouvelle desserte (Doréville) a été créée le dimanche matin pour permettre aux habitants du quartier des Terriers, très excentré, mais également pour au Centre ville et des autres quartiers, de se rendre dans la zone commerciale via la gare SNCF.</p> <p>En avril 2015, le réseau a été complété d'une 4ème ligne afin de faciliter l'accès à une nouvelle zone d'activités économiques et commerciales dénommée « Val d'Halatte » en cours de développement.</p> <p>Le Transport Urbain Municipal (TUM) est désormais structuré en 4 lignes et une ligne dotée avec la gare comme réseau principal. L'évolution de l'offre assure ainsi un maillage plus fin du territoire.</p> <p>Le service de transport reste gratuit avec une large amplitude horaire en semaine (8 h à 20h00).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Permettre une augmentation de la fréquentation du service en mettant en place des horaires adaptés facilitant les correspondances avec les trains et les correspondances des lignes entre elles. > Améliorer les dessertes en faveur des salariés pour leurs trajets domicile / travail > Assurer des liaisons plus directes entre les quartiers excentrés et les zones urbaines et commerciales. > Déservir la Zone Industrielle et la Zone Commerciale. > Renforcer la gare comme lieu intermodal et de correspondance. > Mise en place de minibus pour plus d'écoliers quand cela est possible. > Rendre le réseau plus lisible avec 4 lignes bien identifiées. <p>Équipement : - Réseau gratuit - Mesures à effectuer via colliers connectés fournis.</p> <p>Bilan économique de la SMTCC : Déficit d'exploitation pour la restructuration du TUM et pour les améliorations nouvelles Domicile et Val d'Halatte</p> <p>Conclusions : > Citer dans le plan de communication, la participation du SMTCC à l'opération > Mentionner sur le site internet et sur le guide horaire de la ville la participation du SMTCC en approuvant le logo Oise Mobilité selon le charte graphique Oise mobilité. > Respect des obligations de la convention bilatérale SMTCC.</p> 	<p>127 000,00 €</p> <p>127 000,00 €</p> <p>8 000,00 €</p> <p>15 000,00 €</p>	<p>50%</p> <p>40%</p> <p>40%</p>	<p>127 000,00 €</p> <p>3 200,00 €</p> <p>8 000,00 €</p> <p>6 000,00 €</p>
TOTAL FONCTIONNEMENT en €				<p>150 000,00 €</p> <p>50% et 40%</p> <p>136 200,00 €</p>

Dépenses prévisionnelles 2016 :
- 470 000 €
Revenus prévisionnels 2016 :
De Pt. 470 000 €
Commerciale : 0 €



DEMANDE DE REPORT D'ECHEANCE DE SUBVENTION POUR UNE NOUVELLE ANNEE SUPPLEMENTAIRE
Comité Syndical du 17/03/2016

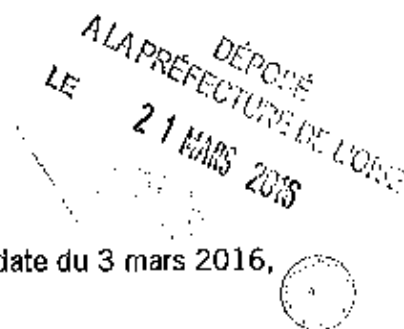
Demandeurs	Objets de la subvention	Description	Taux de subvention SMTCCO (%)	Montant subvention SMTCCO attribué	Date de l'arrêt de subvention	Date d'achèvement de report pour une deuxième année suppl.	Date d'échéance de report pour une troisième année suppl.
Conseil Départemental de l'Oise	Investissement : Renouvellement des cars pour l'exploitation des lignes de transports de voyageurs interurbains y compris le transport des scolaires	Objectifs : > Maintien du niveau qualitatif du parc roulant conformément aux clauses de la DSP. > Utilisation de carburants propres. > Modernisation respectant les normes environnementales et réduisant les émissions polluantes, Norme Euro 6. Renouvellement prévu pour 2015 : 47 véhicules.	40%	1 582 460,00 €	30/03/2015	30/03/2016	/
	N° de dossier : 19 - 2015 de transports	Objectifs : > Encourager l'accompagnement des modes alternatifs à la Voiture Particulière. > Promotion du service Covoiturage dans les entreprises. > Incitation à la réalisation de PDE. > Rembourser le lien entre l'ARC et les entreprises sur les questions de mobilité. Le temps de travail de cet agent est réparti comme suit : 80% sous la responsabilité de l'ARC pour ses missions sur le périmètre de l'ARC, et 20% sous la responsabilité du SMTCCO sur la palmetra Energi au Bassin de vie Compiègnais.	50%	DU 21/03/15 AU 03/03/15 17 500 €/ annee civile Versement annuel Au prorata de la date d'effet de l'embauche jusqu'au 3 mars 2016	15/12/2014	15/12/2015	15/12/2016
Agglomération de la Région de Compiègne	Fonctionnement : Participation financière à l'opération d'aménagement en mobilité auprès des acteurs et des employeurs du bassin Compiègnais Renouvellement Expérimentation Application de la convention partenariale SMTCCO / ARC du 20/06/2011 prolongée par avenant n°1 signé le 25/06/2014 Prolongation de la convention jusqu'au 3 mars 2016	Objectifs : > Mise à jour du diagnostic des points d'arrêts. > Choix d'un mode de financement. > Programmation des actions. > Mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau.	30%	19 500,00 €	17/03/2014	17/03/2015	17/03/2017
	N° de dossier : 20-2014 de transports	Objectifs : > Ce PDD pourra constituer un document ambulateur et volontaire sur l'ensemble des questions relatives à la politique de mobilité de l'ARC : > Développement et optimisation des TC et des services vélos. > Réflexion sur de nouveaux services à la mobilité. > Sécurité des déplacements et hiérarchisation de la voirie. > Appui sur l'innovation technologique.	20%	12 000,00 €	30/03/2015	30/03/2016	/
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	Investissement : Etude pour la réalisation d'un PGD dans le cadre d'un PLUI	Objectifs : > Les véhicules hybrides respectent la norme Euro 6, entrée en vigueur au 1er janvier 2014. > Economie de consommation. > Réduction des rejets de CO2 et des nuisances sonores. > Accessibilité PMR.	40%	369 700,00 €	30/03/2015	30/03/2016	/
	N° de dossier : 30 - 2015 de transports	Objectifs : > Encourager l'usage des transports collectifs. > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Gouvieux > Améliorer la desserte vers les quartiers Bouesses et Lorbuno > Faciliter les déplacements domicile / travail.	50%	1 085,43 €	15/12/2014	15/12/2015	15/12/2016
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis	Investissement : Acquisition de deux bus standards hybrides (Diesel + Electrique) + 1 infirmier 20 places	Objectifs : > Encourager l'usage des transports collectifs. > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Gouvieux > Améliorer la desserte vers les quartiers Bouesses et Lorbuno > Faciliter les déplacements domicile / travail.	40%	369 700,00 €	30/03/2015	30/03/2016	/
	N° de dossier : 44 - 2015 de transports	Objectifs : > Encourager l'usage des transports collectifs. > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Gouvieux > Améliorer la desserte vers les quartiers Bouesses et Lorbuno > Faciliter les déplacements domicile / travail.	50%	1 085,43 €	15/12/2014	15/12/2015	15/12/2016
Commune de Chantilly	Fonctionnement : Amélioration de la Desserte Urbaine Chantilloise : achat de courses supplémentaires le soir pour assurer la desserte du train en provenance de Paris et arrivant en gare de Chantilly à 20h32	Objectifs : > Encourager l'usage des transports collectifs. > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Gouvieux > Améliorer la desserte vers les quartiers Bouesses et Lorbuno > Faciliter les déplacements domicile / travail.	50%	1 085,43 €	15/12/2014	15/12/2015	15/12/2016
	N° de dossier : 52 - 2014 de transports	Objectifs : > Encourager l'usage des transports collectifs. > Améliorer l'intermodalité Bus-Train en gare de Chantilly - Gouvieux > Améliorer la desserte vers les quartiers Bouesses et Lorbuno > Faciliter les déplacements domicile / travail.	50%	1 085,43 €	15/12/2014	15/12/2015	15/12/2016

DÉPOSÉ
ALA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**



Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGOO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELLIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 17/03– 6 relatif au :

DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **DECIDE** de retenir, avec effet au 1^{er} janvier 2016, les durées maximales d'amortissement prévues par l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 52 des départements et de leurs établissements publics administratifs pour les subventions d'équipement versées par le SMTCO aux collectivités bénéficiaires.

- **MODIFIE** en conséquence le tableau ci-dessous « état des méthodes utilisées » pour les amortissements, comme suit :

ETAT DES METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure	Choix du comité syndical	Durée	Délibération du
AMORTISSEMENT	<u>Immobilisation incorporelles :</u>		
	. Subventions d'équipement versées (cpte 204) :		
	. Biens mobiliers, matériel, études.....	5	11/06/2012
	. Biens immobiliers, installations.....	15 30	17/03/2016
	. Projet d'infrastructure d'intérêt national...	30 40	17/03/2016
	<u>Immobilisations corporelles :</u>		
	. Mobilier.....	10	30/05/2011
. Matériel informatique	3	30/05/2011	
. Autres (immobilisations du SISMO).....	12	26/03/2012	

DÉPOSÉ
 A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
 LE 21 MARS 2016



Alain Letellier

Alain LETELLIER
 Président du syndicat mixte
 des transports collectifs de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016

Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,



Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGEO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELLIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGEO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 03/17- 7 relatif au :

**COMPTE RENDU DES ACTES DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES ADAPTES -
INFORMATION DU COMITE SYNDICAL**

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **PREND ACTE** conformément à l'état ci-annexé, au titre de la gestion 2015, de l'exercice par le Président de la délégation que lui a consentie le Comité syndical en matière de marchés adaptés (MAPA).



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

RECÉVÉ
ALA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



Etat des MAPA conclus en 2015
par le Président, par délégation du Comité syndical

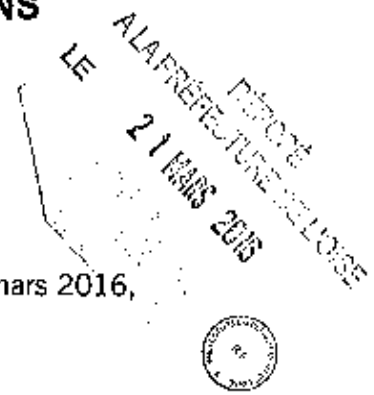
<i>n° du marché</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant total (HT)</i>	<i>Nom de l'attributaire</i>	<i>Date de notification</i>
2015/01	Etude des fonctionnalités et d'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) Pont-Sainte-Maxence	71 050,00 €	SAS INDDIGO ----- PARIS (75)	07/12/2015

DÉPOSÉ
 A LA PRÉFECTURE DE LOISE
 LE 21 MARS 2016



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**



Lors de sa réunion du **17 mars 2016**,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de **12 membres titulaires** et de **2 suppléants** représentant **2 titulaires empêchés**.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGEO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés :M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGEO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 03/17– 8 relatif au :

AFFAIRES DE PERSONNELS

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

A - Mise à jour du tableau des effectifs – transformation d'un poste

- **PROCEDE** à la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Ancien poste/grade	Nombre	
Attaché principal	1	supprimé

Nouveau poste/grade créé	Nombre	
Directeur territorial	1	création

Le Comité technique paritaire (CTP) du 11 février 2016 a émis un avis favorable.

B - Fixation du taux d'avancement de grade

- **DECIDE** de fixer le taux d'avancement au grade de directeur territorial comme suit :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX %
Attachés territoriaux	Directeur territorial	100

Le Comité technique Paritaire (CTP) du 27 janvier 2016 a émis un avis favorable.


C- Mise en place de l'entretien professionnel annuel à titre pérenne

- **APPROUVE** la mise en place de l'entretien professionnel annuel à titre pérenne.

- **FIXE** les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Comité technique paritaire (CTP) du 27 janvier 2016 a émis un avis favorable à la mise en place de l'entretien professionnel et l'utilisation de la fiche-type d'évaluation ci-annexée

A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
LE 21 MARS 2016




Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DEPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016

ENTRETIEN D'ÉVALUATION

Année :



Année civile :

03/17-8

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Grade : Service :

Fonction : depuis le :/...../.....

Temps complet ou temps non complet à hauteur de /35 heures hebdomadaires

La fiche de poste doit être jointe à la convocation à l'entretien (article 6 du décret 2010-716 du 29 juin 2010)

3. Fonctionnement administratif

- Contractuel (elle) - Contrat du/...../..... au/...../.....
- Contrat aidés :/...../..... au/...../.....
- Contrat à durée indéterminée : à partir de :/...../.....

Fonctionnaire

Stagiaire

Titulaire Grade (date): Echelon (date):

Date possible : Avancement d'échelon : Avancement de grade :

⇒ Rappel des missions :

⇒ Faits marquants de l'année écoulée :

⇒ Souhaitez-vous aborder des faits personnels marquants, à la demande de l'agent) ? oui non

Les objectifs de l'année	Atteint	Non atteint	Mesure d'écart
1.			
2.			
3.			

Efficacité dans l'emploi et dans la réalisation des objectifs	Insuffisant	A Améliorer	Satisfaisant	Très satisfaisant	Commentaires
Capacité à concevoir et conduire un projet / mission / activité					
Capacité à gérer les moyens mis à disposition					
Fiabilité et qualité du travail effectué					
Sens de l'organisation et de la méthode					
Respect des délais					
Assiduité et ponctualité					
Compétences professionnelles et techniques	Insuffisant	A Améliorer	Satisfaisant	Très satisfaisant	Commentaires
Qualité d'expression écrite et orale					
Capacité d'anticipation et d'innovation					
Entretien et développement des compétences					
Réactivité et adaptabilité					
Autonomie					
Qualités relationnelles	Insuffisant	A Améliorer	Satisfaisant	Très satisfaisant	Commentaires
Sens de l'écoute					
Capacité à travailler en équipe					
Capacités d'encadrement	Insuffisant	A Améliorer	Satisfaisant	Très satisfaisant	Commentaires
Aptitude à la conduite de réunions					
Aptitudes à déléguer et à contrôler					
Communication (dialogue, écoute et information)					
Maintien de la cohésion d'équipe					

Capacité à la prise de décision					
Aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits					
Contribution à l'activité du service	Insuffisant	A Améliorer	Satisfaisant	Très satisfaisant	Commentaires
Sens des responsabilités					
Capacité à partager et diffuser l'information					
Implication dans l'actualisation de ses connaissances					
Sens du service public et conscience professionnelle					
Connaissance des procédures et des règles de fonctionnement de l'administration					

Autres aptitudes à développer	Insuffisant	A Améliorer	Satisfaisant	Très satisfaisant	Commentaires
Aptitude à faire des propositions (aide à la décision et initiative)					
Capacité d'analyse et de synthèse					
Capacité à réaliser un projet mission/activité (cat. c)					
Capacité à concevoir et conduire un projet (cat. A et B)					
Sens de la rigueur et de l'organisation					
Communication					
Capacité à identifier et hiérarchiser les priorités					

52. Les formations de formation

Formations effectuées	Bilan
Formations demandées par l'agent ou/et par la collectivité	Attentes et objectifs

53. Evolution professionnelle : motivation, besoins, aspirations

*L'agent évalué souhaite-t-il ? :

- Une autre orientation Modifier ses missions changer d'emploi
- Au sein de la collectivité (changement de service) Vers une autre collectivité

*Pourquoi ? :

.....

.....

*Observations de l'évaluateur/évaluatrice :

.....

.....

*Une évolution de carrière ?

- Pour une meilleure rémunération
- Pour prendre plus de responsabilité au même poste
- Pour occuper un emploi ouvert à un grade plus élevé

Observations de l'agent évaluateur/évaluatrice :

.....

.....

8.1 Objectifs de l'équipe fixés par l'évaluateur/l'évaluatrice

Objectifs : un résultat à atteindre dans un contexte donné.	Indicateurs
1.	

Proposition d'amélioration des résultats professionnels de l'équipe (par l'évalué) :

--

8.2 Objectifs individuels fixés par l'évaluateur/l'évaluatrice

Objectifs : un résultat à atteindre dans un contexte donné.	Indicateurs
1.	
2.	

Les propositions d'amélioration des résultats professionnels individuels (par l'évalué) :

--

--

Evaluateur/ Evaluatrice	
Nom : Prénom :	
Fonction :	
Le :/...../.....	Signature :

Visé par l'autorité territoriale	Signature :
---	-------------

Notifié à l'intéressé	
Le : /...../.....	Signature :
Observations éventuelles de l'agent :	

Demande de révision du compte rendu :

Article 7 du décret n 2010-716 du 29 juin 2010

⇒ Auprès de l'autorité territoriale dans un délai de 15 jours après notification du compte rendu.

⇒ Puis saisine des membres de la CAP compétente à compter de 15 jours après réception de la réponse de l'autorité territoriale.

Recours pour excès de pouvoir :

Auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

DEPOSE
A LA PREFECTURE DE L'OISE
21 MARS 2016

Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,



Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGOO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELLIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT; pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés : M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELLIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 17/03– 9 relatif au :

AVENANT N°2 A LA CONVENTION PARTENARIALE ARC/SMTCO (animation / conseil en mobilité auprès des actifs)

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention partenariale ARC/SMTCO (animation / conseil en mobilité auprès des actifs), ci-annexé.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



AVENANT N° 2

**A LA CONVENTION PARTENARIALE du 22/06/2011
sur le financement de l'opération animation/conseil en
mobilité auprès des actifs et des employeurs,
entre
le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise
(SMTCO)
et
L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC),
Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) membre du
SMTCO.**

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), représenté par son Président, autorisé à signer la présente convention par délibération du Comité Syndical en date du

ci-après dénommé "SMTCO" d'une part,

ET

L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) membre du SMTCO, représentée par son Président, autorisé à signer la présente convention par délibération de l'organe délibérant en date du

ci-après dénommée « AOM » d'autre part,

ARTICLE UNIQUE :

- l'article 2 de la convention partenariale ARC/SMTCO du 20/06/2011 sus-visée est complété comme suit :

« La convention est prolongée jusqu'au 3 mars 2017 ».

- l'article 3 - Moyens mis en place est complété comme suit :

• au 1^{er} paragraphe : remplacer le mot « bassin de vie élargi » par « le département de l'Oise pour le SMTCO ».

• le 2^{ème} paragraphe est complété comme suit :

« Les missions de cet animateur/consellier sont détaillées en annexe 1.

- Le temps de travail mensuel de cet agent est réparti comme suit : en fonction d'une programmation trimestrielle arrêtée conjointement entre l'ARC et le SMTCO selon les actions à mener sur le périmètre de l'ARC et sur le périmètre élargi à l'ensemble du département de l'Oise pour le SMTCO : 80% pour le compte et sous l'autorité du Président de l'ARC pour ses missions sur le périmètre de l'ARC, et 20% pour le compte et sous l'autorité du Président du SMTCO sur le périmètre élargi au département de l'Oise. En fonction des besoins d'actions justifiées, cette répartition peut être réajustée en cours d'exécution et fera l'objet d'un bilan à l'issue de l'année d'expérimentation. Les missions effectuées au titre de chacune des parties se feront en coordination.
- L'intéressé aura à sa disposition un bureau dans les locaux de l'ARC et un bureau dans les locaux du SMTCO (Annexe-SMTCO de Compiègne). Il disposera d'un véhicule de service, d'un téléphone portable et d'un PC portable. »

Les annexes 1 et 3 sont mises à jour et jointes au présent avenant n° 2.

Le reste sans changement.

Fait à, le
en 2 exemplaires

Pour le Syndicat Mixte Transport des Transports Collectifs de l'Oise, <i>Le Président</i> Alain LETELLIER	Pour l' AOM, Agglomération de la Région de Compiègne <i>Le Président</i> Philippe MARINI Sénateur-Maire de Compiègne
---	---

Annexe 1 – Missions- périmètre d'action -Fiche de poste de l'animateur/conseil mobilité.

Missions de l'animateur/conseiller mobilité :

D'une manière générale, les missions de l'animateur/conseiller mobilité doivent être axées autour d'une logique de développement du conseil en mobilité au sens large auprès des actifs, des entreprises et de tous les employeurs, notamment faire la promotion de l'usage des transports collectifs, de tous modes alternatifs à la voiture individuelle et à l'incitation à la réalisation de PDE, etc... Il sera relais d'informations sur les outils du SISMO mis en place par le SMTCO.

A -les missions de l'animateur/conseiller mobilité concernant le covoiturage sont les suivantes :

- Programmer les interventions sur le territoire et envisager des actions ciblées par ZA sur le territoire de l'ARC
- Organiser des visites dans les entreprises selon leur besoins pour présenter le service et répondre aux interrogations des salariés
- Organiser des stands d'information avec possibilité pour les salariés de s'inscrire en direct lors d'opérations nationales (la semaine de la mobilité, du développement durable...) ou selon les possibilités des entreprises (animation ponctuelle dans un restaurant interentreprises, dans une zone commerciale...)
- Former des référents relais dans les entreprises qui le souhaitent pour qu'ils puissent eux-mêmes être relais auprès de leurs collègues
- Organiser et animer des réunions semestrielles ou annuelles de suivi avec les relais covoiturage dans les entreprises
- Diffuser les informations autour du covoiturage : renseigner et répondre aux interrogations des salariés sur le covoiturage
- Expliquer le fonctionnement du système de recherche d'équipage pour provoquer un nombre d'inscriptions massif dès la présentation du site de covoiturage oise-mobilité.fr
- Accompagner à l'inscription des salariés sur la plateforme de covoiturage et faire inscrire les salariés n'ayant pas internet (via Oise mobilité ou l'animateur lui-même)
- assurer le suivi des indicateurs de covoiturage

B- Plus globalement, les missions de l'animateur/conseiller mobilité porteront sur les multiples problématiques de mobilité des entreprises et des salariés du territoire élargi, à savoir :

- Poursuivre les actions d'animation autour de la mobilité et du covoiturage sur les autres CC du Pays Compiégnois et sur le département de l'Oise pour le SMTCO.
- Etre un relais privilégié auprès des entreprises et des partenaires (y compris les entreprises d'intérim et les organismes de formation) sur le thème de la mobilité : faire connaître les outils du SISMO (centrale informations voyageurs, billettique intermodale, site internet calcul d'itinéraire multimodal, etc..)
- Organiser régulièrement des rencontres interentreprises avec les dirigeants d'entreprises des ZA ou directeurs d'établissements publics sur le thème de la mobilité pour prendre en compte leurs besoins, et réfléchir à des solutions pour leurs personnels.
- Animer des réunions de travail pour échanger sur les retours d'expérience avec le partenaire SMTCO et les responsables transports des collectivités (ARC, Région, ADEME...)
- Concevoir des campagnes d'information/communication/animation et des événementiels (semaine de la mobilité...) sur les ZA et auprès d'employeurs publics (Hôpitaux, communes, ..)

- Mettre en œuvre les actions identifiées dans le cadre des études de planifications et des PDE, et participation/consultation dans le cadre des études de mobilité en fonction des besoins des collectivités.
- Inciter et accompagner les entreprises en cas de volonté de mettre en place un PDE dans leur établissement.

Périmètres d'action et répartition du temps de travail :

Le temps de travail est réparti comme suit : 80% sous la responsabilité de l'ARC pour ses missions sur le périmètre de l'ARC, et 20% sous la responsabilité du SMTCO pour les mêmes missions sur le département de l'Oise pour le SMTCO.

Moyens mis à disposition :

L'animateur devra être très mobile et pouvoir se déplacer auprès des employeurs du territoire.

Poste informatique portable, téléphone portable, véhicule de service (électrique éventuellement).

Fiche de poste/Profil :

- Formation supérieure en gestion de projets, environnement, marketing ou transport de voyageurs ;
- Contractuel de type Catégorie A ;
- Très bonnes aptitudes relationnelles (avec les élus, les chefs d'entreprises et les salariés de toutes CSP) et goût pour la communication indispensables ;
- Capacité d'animation et de gestion de projets ;
- Connaissance du monde de l'entreprise appréciée ;
- Maîtrise de l'informatique (word, excel, powerpoint, logiciel de traitement d'enquête).

L'animateur doit être une personne fortement impliquée et convaincue par les thèmes du développement durable et de la mobilité, n'ayant pas peur de se lancer des actions qui semblent difficiles à mettre en place au premier abord, se déplaçant elle-même par des modes de transports alternatifs pour plus de crédibilité auprès de ses interlocuteurs.

Sa personnalité, ses facilités au contact humain et ses capacités à être à l'écoute des entreprises et entreprendre des animations dans et avec les employeurs sont plus importantes que sa formation initiale.

Annexe 3 – Communication sur l'opération subventionnée

- Dans les actions de communication sur l'opération, l'ARC mentionnera la participation financière du SMTCO en utilisant les logos et visuels définis ci-dessous :



Contact :
 Tél : 03 44 10 71 71
 Fax : 03 44 15 09 02
 1 rue Cambry BP 941
 60024 Beauvais cedex

Mail :
contact.SMTCO@oise.fr
www.oise-mobilite.fr

et communiquera sur les outils du SISMO en utilisant le logotype « OISE MOBILITE » ci-après : (cf. la charte d'utilisation du logotype « OISE-MOBILITE, disponible auprès des services du SMTCO).

Logo « type » à utiliser, suite au changement de numéro de téléphone de Oïse Mobilité :



NB : L'ARC s'engage à utiliser ce logo et ses différentes déclinaisons fournies par le SMTCO pour toute communication utile liée à ce dispositif

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

LE 21 MARS 2016
A LA PREFECTURE DE L'OISE
D'POSE

Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,



Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGEO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés :M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGEO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 17/03– 10 relatif au :

LISTE DES ASSOCIATIONS EXONEREES DU VERSEMENT TRANSPORT ADDITIONNEL

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **DECIDE** l'ajout d'un nouvel établissement sur la liste des associations exonérées de versement transport additionnel (document ci-annexé) en application de la loi (article L2333-64 du CGCT) :

- EHPAD La Résidence de la Pommeraye – 28 rue Vincent Auriol – 60100 CREIL

Cette liste sera communiquée à l'URSSAF et à la MSA, organismes chargés du recouvrement, pour application avec effet au 1^{er} janvier 2007 (date de création du Vta).



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016



Liste des Associations et Etablissements exonérés de versement transport additionnel
(mise à jour du 17 mars 2016)

- OCVBR (Œuvres des Colonies de Vacances de Beauvais et de la Région) - Hôtel de Ville - 1 rue Degroux - BP 330 - 60021 BEAUVAIS cedex
- OPHS (Office Privé d'Hygiène Sociale et de Prévention antituberculeuse du Département de l'Oise) - siège : 91 rue Saint Pierre - 60000 BEAUVAIS
- ARPTP (Association pour la Réhabilitation Professionnelle par le Travail Protégé)
- FOL (Fédération des Œuvres laïques de l'Oise) - 20 rue Jules Brière - 60000 BEAUVAIS
- IMP Léon Bernard (rattaché et géré par l'OPHS)
- APF (Association des Paralysés de France) - délégation départementale - 78 rue Madeleine - 60000 BEAUVAIS
- Association Abej Coquerel - Foyer Le Chemin - 25 rue Jean-Baptiste Oudry - 60000 BEAUVAIS
- Foyer Départemental de l'Enfance - 2 rue Fournier Sarlovéze - 60200 COMPIEGNE
- AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) - 44 rue Viveneil - 60200 COMPIEGNE
- CAT Le Levaln - 3 foyers à Compiègne - 36 rue Augustin Thierry - 20 rue de Stalingrad et 10 rue Saint Antoine - 60200 COMPIEGNE
- ADAPEI 60 (Association des amis et parents des personnes handicapées de l'Oise) - 16 rue d'Oradour - 60280 CLAIROIX
- APEI 60 Les Papillons Blancs (Association des amis et parents des personnes handicapées de l'Oise, arrondissement de Compiègne) - 33 rue de Paris - 60200 COMPIEGNE
- L'Arche de l'Oise - 42 rue de Soissons - 60200 COMPIEGNE
- A.S.D.A.P.A. (Association de Services pour l'aide à Domicile et aux Personnes Agées du Département de l'Oise) 33 rue de Paris - 60200 COMPIEGNE
- A.D.S.E.A.O. (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Oise) - 100 rue Louis Blanc - 60765 MONTATAIRE
- Externat Médico Educatif du Plessis Pommeraye de Creil (géré par le Clos du Nid - Château Sourvière - BP 26 GRAMOISY - 60600 CIRE-LES-MELLO
- Santé Mentale « La Nouvelle Forge » - 2 avenue de l'Europe - 60100 CREIL
- Association des maisons d'enfants - Donation Nelly et Robert DE ROTHSCHILD - Château de Laversine - 60740 SAINT-MAXIMIN
- UDAF (Union Départemental des Associations Familiales) - 35 rue du Général Leclerc - BP 10815 - 60008 BEAUVAIS cedex
- FONDATION LEOPOLD BELLAN - Centre Médical Léopold Bellan - 7 rue Raymond Pilon - BP 52 - 60240 CHAUMONT EN VEXIN
- Association le Home de l'Enfance - Le Bosquet à Margny-les-Compiègne - Les Accacias à Choisy au Bac - Siège Social : 10 rue Parmentier - 60200 COMPIEGNE
- Institut de Formation de la Croix-Rouge Française - BP 67 - 60260 LAMORLAYE
N° de SIRET : 77567227211188
- Centre de Médecine Physique et de Réadaptation pour enfants de la Croix-Rouge Française - BP 67 - 60260 LAMORLAYE N° de SIRET : 77567227203037
- Etablissement et services d'aide par le travail Léopold Bellan - ZI EST - 8 rue de l'Europe - 60400 NOYON
N° de SIRET : 77567216500252

• Foyer l'Étincelle de Creil (SIRET : 78053160400053) - EAAP CABLE de Vermeuil-en-Halatte (SIRET : 78053160400087) - ESAT SAINT MEDARD de Vermeuil-en-Halatte (SIRET : 78053160400061) - gérés par l'ADHP (Association Départementale pour les Handicapés Physiques) - 28 rue Philibert Borin - BP 70005 - 60104 CREIL cedex

• Association Emmaüs de Beauvais : Siège Social (SIRET : 78050825500038) - Boutique Solidarité (SIRET : 78050825500053) - Epicerie Sociale (SIRET : 78050825500061) - Emmaüs rue de Clermont (SIRET : 78050825500046).

• Association A DOMICILE 60 (SIRET : 78050821400100) - 50 rue des Bleuets - 60280 MARGNY LES COMPIEGNE

• Etablissement Médico Educatif « La Montagne » : CESAP EME LA MONTAGNE de Liancourt (SIRET : 77566205900069) - CESAP Foyer Saint Roman de Gouvieux (SIRET : 77566205900143) - gérés par le Comité d'Etudes, d'Education et de Soins Auprès des Personnes Polyhandicapées (CESAP)

• Centre d'Habitat Léopold Bellan (SIRET : 77567216500245) - 27 rue Saint Eloi - 60400 NOYON

• Aide à Domicile Nogentaise - ANAD (SIRET : 78056235100038) 5 rue Marcel Deneux - 60180 NOGENT-SUR-OISE

• Etablissement l'ARC EN CIEL - Fondation de l'Armée du Salut (SIRET : 43196860100176) - 5 boulevard de la Libération - 60500 CHANTILLY.

• Centre intercommunal de services Allo j'écoute (SIRET : 32387385100022) - 11 bis rue de la Préfecture - 60000 BEAUVAIS.

• Apprentis d'Auteuil - Fondation d'Auteuil - Direction Régionale Nord Ouest (SIREN : 775688799) - 101 rue de la Madeleine - 60000 BEAUVAIS.

• Foyer d'Accueil Médicalisé - FEDERATION DES APAJH (SIRET : 78457968201664) - Bailleur sur Thérain (60)

• Association Réseau Coup de Main (RCM) (SIRET : 3502146560034) - 44 place Rodin - 60100 Creil

• Association Championnet - IMP.Pro Jean Nicole (SIRET : 77569336900081) - 11 rue de Compiègne - 60710 CHEVRIERES

• Association Intermédiaire de Verberie (SIRET : 34865879000012) - 3 square des Merfets - 60410 VERBERIE

• Institut Médico-Educatif La Faisanderie - géré par l'Office Privé d'Hygiène Sociale (OPHS) - Carrefour de la Faisanderie - 60200 COMPIEGNE

• Pouponnière Sociale Arc en Ciel - Croix-rouge française - 5 avenue Jean Moulin - 60000 BEAUVAIS

• IME « Les Pastels » - Croix Rouge Française - rue de la Sans Terre - 60000 BEAUVAIS

• SESSAD « Les Crayons de Couleur » - Croix Rouge Française - rue de la Sans Terre - 60000 BEAUVAIS

• les établissements de l'Association Temps de Vie : EHPAD de Songeons - SIRET 39434217400072, EHPAD d'Attichy - SIRET : 39434217400395, Maison d'enfants de Tracy - SIRET 39434217400064, Maison d'enfants de Domfront - SIRET : 39434217400080.

• Familles rurales - Fédération départementale - 36 rue de l'Oise - 60200 COMPIEGNE.

• DZO Familles - 36 rue de l'Oise - 60200 COMPIEGNE.


• Association La Compassion - 13 rue de l'Aillerie - BP 49 - 60240 CHAUMONT EN VEXIN.

• EHPAD La Résidence de la Pommeraye - 28 rue Vincent Aurioi - 60100 CREIL

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

LE
ALA PREFECTURE DE L'OISE
DÉPOSÉ
21 MARS 2016



Lors de sa réunion du 17 mars 2016,

Le Comité syndical dûment convoqué par son Président par lettre en date du 3 mars 2016,

Le quorum et les procurations ayant été vérifiés,

En présence de 12 membres titulaires et de 2 suppléants représentant 2 titulaires empêchés.

Titulaires : Mme Manoëlle MARTIN, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Alain LETELLIER, M. Jacques DORIDAM, M. Nicolas LEDAY, M. Gérard WEYN, M. Rémy RUFFAULT, M. Daniel GUEDRAS, M. Stéphane DESEINE, M. Frédéric TANGUY, M. Michel DESSAUX.

Titulaires porteurs de procuration : : M. Alain LETELLIER pouvoir de Mme Martine BORGOO
M. Jacques DORIDAM : pouvoir de M. Gilles SELIER
M. Nicolas LEDAY : pouvoir de M. Philippe MARINI
M. Rémy RUFFAULT: pouvoir de M. Xavier ROBICHE
M. Stéphane DESEINE : pouvoir de M. Arnaud DUMONTIER
M. Michel DESSAUX : pouvoir de M. Jean-Claude PELLERIN

Suppléant représentant un titulaire empêché

- M. Gérard LIPPENS suppléant de M. Denis VANHOUTTE
- M. Michel SPEMENT suppléant de M. Bruno FORTIER et porteur du pouvoir de M. Laurent PORTEBOIS

Suppléant présent : M. Jean CAUWEL

Etaient excusés :M. Michel FOUBERT, Mme Martine BORGOO, M. Gilles SELIER, M. Gérard AUGER, Mme Caroline CAYEUX, M. Robert CHRISTIAENS, M. Philippe MARINI, M. Laurent PORTEBOIS, Mme Aïcha OYONO, M. Denis VANHOUTTE, M. Jean-Claude PELLERIN, M. Xavier ROBICHE, M. Bruno FORTIER, M. Arnaud DUMONTIER,

Secrétaire de séance désigné : M. Stéphane DESEINE

Délibérant conformément à l'article L. 1424-30 du CGCT et à l'article 8-2-2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le rapport CS SMTCO 2016 17/03- 11 relatif au :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION DE L'OISE

APRES avoir entendu l'exposé du Président du syndicat mixte, et en avoir débattu,


ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion de l'Oise, ci-annexée.



Alain LETELLIER
Président du syndicat mixte
des transports collectifs de l'Oise

DELIBÉRÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 21 MARS 2016





**CENTRE DE GESTION DE L'OISE
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE**

2, rue Jean MONNET – PAE du tilloy - B.P. 20807
60008 BEAUVAIS CEDEX
☎ 03.44.06.22.60

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU TITRE DE L'ARTICLE 25 DE LA
LOI n°84-53 DU 26 JANVIER 1984**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la délibération du Conseil d'Administration du 30 novembre 2015,

ENTRE :

Monsieur Alain VASSELLE, Président du CENTRE DE GESTION DE L'OISE, autorisé par délibération en date du 04/07/2014.

ET :

M

Fonction : à

Ou M

mandaté par délibération en date du

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Sur demande, le Centre de Gestion de l'Oise intervient dans les conditions définies par la présente convention, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment au titre du 5^{ème} alinéa dudit article.



Article 2

Le Centre de Gestion met à disposition des agents publics ou/et des agents en contrats aidés.

Durant son temps de présence dans l'établissement, chaque agent public et/ou en contrat aidé est placé sous la responsabilité des supérieurs hiérarchiques et fonctionnels du titulaire du poste. Il appartient à ces autorités de veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Les tâches qui lui seront confiées doivent faire l'objet d'une fiche de poste.

Le Centre de Gestion est l'employeur des agents publics. A ce titre, il assure la gestion administrative les concernant (recrutement, paie, congés, maladie-accident de travail, attestation Assedic, validation de service, certificat de travail, etc...).

Article 3

L'établissement rembourse auprès du Centre de Gestion, à terme échu, dans le cadre de l'article 25 alinéa 2, notamment les traitements et les charges sociales de toute nature, les frais médicaux non remboursés, les frais de déplacements.

3.1 - Recrutement par les établissements – mis à disposition :

Pour le Portage Salarial (RFM) :

- les frais de gestion sont fixés à hauteur de 6.3% des traitements et charges.

3.2 - Recrutement par les agents du service – mis à disposition :

Pour le Remplacement de personnel, Surcroît de travail, emplois Saisonniers (SPAL) :

- les frais de gestion sont fixés à hauteur de 15% des traitements et charges

Pour le Remplacement de personnel, Surcroît de travail, emplois Saisonniers des Secrétaires de Mairie en Milieu Rural et les catégories A et B (RSM) :

- les frais de gestion sont fixés à hauteur de 20% des traitements et charges

Pour les établissements qui conflent la prise en charge de contrats de droit publics longues durées

- les frais de gestion sont fixés à hauteur de 6.3% des traitements et charges.

Les frais de déplacements ou les frais non assujettis à charges sociales ne sont pas concernés par les frais de gestion et seront refacturés à leurs valeurs réelles.



La facturation interviendra mensuellement par l'émission d'un mémoire administratif et d'un titre de recettes.

En contrepartie, le Centre de Gestion recrute et rémunère les agents remplaçants.

D'une manière générale, l'établissement et le Centre de Gestion se conformeront au règlement de mise à disposition annexé à la présente convention, dont ils assurent avoir pris connaissance.

Annuellement le Conseil d'Administration du Centre de Gestion pourra actualiser cette tarification. Toute réévaluation fera l'objet d'une notification par courrier simple en janvier de l'année N+1.

Article 4

La présente convention est conclue pour une durée de un an, à compter du...../...../..... renouvelable par tacite reconduction.

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties 3 mois au moins avant l'échéance.

A Beauvais, le
Le Centre de Gestion de l'Oise
Le Président

A....., le
Pour Le Maire ou Le Président
ou son représentant

En quatre exemplaires

Service de Mise à Disposition de Personnel

RECRUTEMENT D'AGENTS DE DROIT PUBLIC et CONTRATS AIDES, NON TITULAIRES

REGLEMENT INTERIEUR



- 1- Les recrutements des agents se font par voie de contrat de droit public ou de contrats aidés.
- 2- Les conditions de recrutement des agents non titulaires fixées à l'article 2 du décret N°88-143 du 15 février 1988 reproduites ci-après, sont vérifiées :
«Aucun agent non titulaire ne peut être recruté :
 - 1°) Si, étant de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la communauté économique européenne, il ne jouit pas de ces droits civiques et ne se trouve pas en position régulière au regard du code du service national.
 - 2°) Si, étant de nationalité étrangère, il n'est pas en situation régulière vis à vis des lois régissant l'immigration. Le candidat doit être en possession d'un titre de séjour et d'une autorisation de travail.
 - 3°) Si les mentions portées au bulletin N°2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice de ses fonctions.
 - 4°) S'il ne possède pas les conditions d'aptitude physique pour l'exercice de la fonction. Les mêmes certificats médicaux que ceux qui sont exigés des fonctionnaires doivent être produits au moment de l'engagement.»
- 3- Dans certains cas, un contrôle préalable des diplômes ou titres requis est nécessaire.
- 4- Aucune indemnité de fin de contrat n'est due
- 5- Les agents ne doivent pas effectuer d'heures supplémentaires au-delà du maximum légal autorisé
- 6- La collectivité est responsable des agissements des agents placés sous son autorité : elle s'assure éventuellement à cet effet.
- 7- Fonctionnement du service :

Le Centre de Gestion reçoit délégation pour gérer l'ensemble des remplacements d'un effectif d'agents, le surcroît de travail et les emplois saisonniers.

Le Centre de Gestion n'intervient pas dans la gestion des personnels mais, la délégation mentionnée ci-dessus n'empêche pas de lui donner des consignes concernant certains remplacements ou agents.

1^{ère} Etape :

Le gestionnaire de l'établissement, dans lequel il travaille, téléphone au Centre de Gestion pour faire une demande d'agent. Une permanence téléphonique est assurée par le Centre de Gestion avec le relai d'un répondeur-enregistreur en dehors des heures d'ouverture de ses bureaux.

2^{ème} Etape : le Centre de Gestion lance, aux mieux des possibilités, la procédure de mise à disposition d'un agent selon la convention de mise à disposition. Dès qu'il a trouvé un agent, il avertit le gestionnaire et procède au recrutement.

3^{ème} Etape : l'établissement de la paie

Le Centre de Gestion rémunère l'agent selon l'indice prévu auparavant et au vu du temps de travail mensuel de l'agent.

4^{ème} Etape : facturation.

Le Centre de Gestion établit une facture mensuelle selon l'article 3 de la convention.

L'établissement aura donné son autorisation de prélèvement pour un règlement sans mandatement préalable des titres émis en application de la convention.

Fait à Beauvais ,
le

Fait à ,
le

Pour le Directeur du Centre de Gestion de l'Oise
ou son représentant

Pour Le Maire, Le Président
ou son représentant

Cachet et signature

Cachet et signature